

Notes et Etudes Documentaires

15 décembre 1972

N° 3948

1972 a été proclamée par l'U.N.E.S.C.O. Année internationale du livre. Il a paru opportun de faire à cette occasion le point de la situation des bibliothèques publiques en France quatre ans après la publication du rapport du Groupe d'Etudes internationales qui indiquait les voies du développement de la lecture publique.

Il s'agit, sans dissimuler les difficultés, d'indiquer les progrès accomplis depuis 1968 et de montrer concrètement quel rôle joue la bibliothèque dans la politique d'éducation et de développement culturel.

Comme le prouvent l'exposé historique, la notion de bibliothèque, services publics mis à la disposition de tous, a été forgée à l'étranger en France où, à long terme, régné l'impasse de la bibliothèque, caractérisée de même l'ordre ancien, lieu de lecture et d'éducation.

Or ce sont tous les Français, enfants et adultes, qui attendent d'un service public non seulement la présence d'un livre, mais aussi, et surtout, l'aide et l'orientation nécessaires à qui veut utiliser toutes les ressources de savoir et d'éducation, de culture et de distraction que possède la bibliothèque et qui, outre l'imprimé, text et sonore, de plus en plus, se trouvent dans la bibliothèque.

La lecture publique est un service public qui a pour objet de rendre accessibles à tous les citoyens les livres et documents de culture et de savoir.

Le livre est le support principal de la culture et de la connaissance. Il est le moyen de transmission de la culture et de la connaissance. Il est le support de la culture et de la connaissance.

Le livre est le support principal de la culture et de la connaissance. Il est le moyen de transmission de la culture et de la connaissance. Il est le support de la culture et de la connaissance.

Bibliothèques municipales, bibliothèques de quartier, bibliothèques d'établissements scolaires, ont beaucoup à proposer en matière de lecture, dans leur cadre institutionnel propre et suivant leur public, aux besoins grandissants que suscite le droit reconnu à tous d'accéder à la culture et à l'information, l'éducation permanente, la rééducation pédagogique.

Des données chiffrées, des documents statistiques et des graphiques tentent l'évaluation de la lecture publique depuis 1968 en rapportant des informations précises sur le budget de l'Etat, sur le financement et les activités des bibliothèques municipales, la progression des bibliothèques centrales de prêt et des bibliothèques scolaires moyennes de prêt, la situation d'ensemble des bibliothèques publiques.

Une note rassemble les résultats des recherches entreprises sur la lecture en France, en ce qui concerne le nombre d'ouvrages, le nombre de lecteurs, le nombre de prêts, le nombre de consultations, le nombre de consultations de documents, le nombre de consultations de documents audiovisuels, le nombre de consultations de documents audiovisuels.



La documentation française

12635

1972 a été proclamée par l'U.N.E.S.C.O. Année internationale du Livre. Il a paru opportun de faire, à cette occasion, le point de la situation des bibliothèques publiques en France quatre ans après la publication du rapport du Groupe d'études interministériel qui indiquait les voies du développement de la lecture publique.

Il s'agit, sans dissimuler les difficultés, d'indiquer les progrès accomplis depuis 1968 et de montrer concrètement quel rôle joue la bibliothèque dans la politique d'éducation et de développement culturel.

Comme le prouve l'exposé historique, la notion de bibliothèque, service public mis à la disposition de tous, a été longue à s'introduire en France où a longtemps régné l'image de la bibliothèque, conservatoire de riches fonds anciens, lieu de recherche et d'érudition.

Or ce sont tous les Français, enfants et adultes, qui attendent d'un service public non seulement la présence diffuse du livre, mais aussi, et surtout, l'aide et l'orientation nécessaires à qui veut utiliser toutes les ressources de savoir, d'information, de culture et de distraction que possède la bibliothèque et qui, outre l'imprimé, font et feront de plus en plus place à l'audio-visuel.

Pour remplir cette mission, deux principes essentiels ont guidé les récentes réalisations qu'a lancées, suscitées ou soutenues la Direction des bibliothèques et de la lecture publique : rapprocher le livre du public en multipliant les points de desserte, soit fixes, soit mobiles (bibliobus) ; aménager ou construire des locaux dans lesquels prédominent les surfaces d'accueil au public à qui est offert, librement et directement, l'accès à un grand nombre de livres et documents. Partout où ceci a pu être fait ces dernières années, le succès auprès du public, et notamment des jeunes, a toujours suivi.

Bibliothèques municipales, bibliothèques centrales de prêt, bibliothèques d'établissements scolaires, ont beaucoup à progresser encore pour répondre, dans leur cadre institutionnel propre et suivant leur public, aux besoins grandissants que suscitent le droit reconnu à tous d'accéder à la culture et à l'information, l'éducation permanente, la rénovation pédagogique.

Des données chiffrées, des documents statistiques et des graphiques tracent l'évolution de la lecture publique depuis 1968 en apportant des informations précises sur le budget de l'Etat, sur le financement et les activités des bibliothèques municipales, la progression des bibliothèques centrales de prêt et des bibliobus, les indices moyens de prêt, la situation d'ensemble des bibliothèques publiques, alors qu'une note rassemble les résultats des récentes enquêtes sur la lecture en France, et qu'une carte illustre le notable effort de construction que font actuellement certaines villes, avec l'aide de l'Etat, pour le renouvellement des bibliothèques.



SOMMAIRE

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES

Questions culturelles

Introduction	5
Historique	6
Pourquoi des bibliothèques ?	8
Modes d'action des bibliothèques	10
Les institutions	11
La direction des bibliothèques et de la lecture publique	11
Les bibliothèques municipales	12
Les bibliothèques de la Ville de Paris	16
Les bibliothèques centrales de prêt	17
Les bibliothèques et les établissements scolaires	19
Les bibliothèques et les équipements intégrés	20
Autres bibliothèques	20
Le public	22
Les techniques	24
La profession	26
Avenir de la bibliothèque publique	29
Conclusion	31
Documents annexes	32
Bibliographie	47

Br. B4
(F)
GAR



EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA DOCUMENTATION FRANÇAISE

NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES

Questions culturelles

- N° 3 022. — Le cinéma britannique (1963), 2,50 F.
- N° 3 065. — Le cinéma américain (1964), 5 F.
- N° 3 119. — Le théâtre en R.F.A. (1964), 5 F.
- N° 3 254. — Le livre en France (1966), 2,50 F.
- N° 3 282. — L'architecture théâtrale (1966), 5 F.
- N° 3 291. — La radiodiffusion et la télévision en Italie (1966), 2,50 F.
- N° 3 295. — La politique socio-culturelle en R.F.A. (1966), 7,50 F.
- N° 3 320. — Le théâtre de Grande-Bretagne (1966), 2,50 F.
- N° 3 334. — Le mécénat et les fondations (Rapport établi par M. Pomey) (1966), 5 F.
- N° 3 341. — Le cinéma français (1966), 5 F.
- N° 3 379. — Situation du théâtre en Italie (1967), 2,50 F.
- N° 3 392. — Le disque en France (1967), 2,50 F.
- N° 3 459. — La lecture publique en France (Rapport du groupe d'études) (1968), 2,50 F.
- N° 3 472. — Le cinéma en U.R.S.S. (1968), 2,50 F.
- N° 3 521. — La presse française (1968), 5 F.
- N° 3 567. — Le livre aux Etats-Unis (1969), 2,50 F.
- N° 3 619. — L'Information au Japon (Presse, radio, télévision) (1969), 7,50 F.
- N° 3 661. — Le théâtre en Espagne (1970), 2,50 F.
- N° 3 664. — La politique culturelle de la R.F.A. à l'étranger (1970), 5 F.
- N° 3 706. — Le cinéma tchécoslovaque (1970), 2,50 F.
- N° 3 735. — Le livre en Italie (1970), 2,50 F.
- N° 3 739. — Le théâtre aux Pays-Bas (1970), 2,50 F.
- N° 3 753. — Les musées en U.R.S.S. (1971), 2,50 F.
- N° 3 839. — Le cinéma d'art et d'essai (1971), 5 F.
- N° 3 907 - 3 908. — Le théâtre en France (1972), 7,50 F.

LA LECTURE PUBLIQUE EN FRANCE

par

Alice GARRIGOUX

Conservateur en Chef

Chargée du Service de la Lecture publique

(Direction des Bibliothèques et de la Lecture publique
au Ministère de l'Éducation nationale)

INTRODUCTION

En 1972, où en est la lecture publique en France ?

Quelle place tient la bibliothèque dans la vie sociale, éducative, culturelle des Français ? Quel rôle joue-t-elle au service de la collectivité ? Qu'attend-on d'elle dans le proche avenir ?

Quatre ans ont passé depuis la publication du *Rapport sur la lecture publique* adopté en Comité interministériel que présidait le chef du gouvernement (1). Cette note, qui n'a d'autre intention que de faire concrètement le point, montrera les progrès accomplis depuis lors.

Pour le Groupe d'études qui avait été désigné en 1967, il s'agissait de remettre en cause des formules traditionnelles et, en cherchant de nouvelles directions, d'indiquer les voies du développement. Depuis 1968, de nouveaux modes d'action ont été tentés ; mobile, décentralisée, la bibliothèque va au-devant de son public ; des constructions de conception moderne favorisent l'accueil des enfants et des adultes ; de plus en plus nombreux, de jeunes bibliothécaires, attirés par l'aspect éducatif et social du métier, apportent un concours ardent et efficace. La bibliothèque élargit sa mission à l'éducation permanente et à l'animation culturelle. Or, l'élan ainsi donné trouve un terrain d'application, lui aussi modifié. C'est l'enseignement qui laisse, peu à peu, la priorité à l'apport personnel de l'élève et s'ouvre à l'acquis extra-scolaire ; c'est le goût du document suscité par l'écoute de la radio et de la télévision ; c'est la nécessité qui s'impose à chacun de se former et de s'informer ; c'est le

besoin ressenti dans l'urbanisation nouvelle d'équipements collectifs qui permettent la rencontre et l'échange ; c'est, enfin, l'évolution sociale qui impose la revendication du droit pour tous à l'information et à la culture.

Peut-on croire qu'à la faveur de cette conjonction l'heure est venue d'introduire, enfin, solidement, dans notre pays la conception de la bibliothèque publique telle que la définit, en cette année internationale du livre, le Manifeste de l'U.N.E.S.C.O. ? :

« La bibliothèque publique doit donner aux adultes et aux enfants la possibilité de marcher de pair avec leur époque, de ne jamais cesser de s'instruire et de se tenir au courant des progrès accomplis dans les sciences et dans les arts.

Présentées de manière attrayante et sans cesse remises à jour, ses collections doivent être la preuve vivante de l'évolution du savoir et de la culture. Elle pourra ainsi aider les lecteurs à se faire eux-mêmes une opinion et à développer leur goût et leurs facultés critiques et créatrices. Il appartient à la bibliothèque publique de leur transmettre les connaissances et les idées, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont exprimées. »

Ne voit-on pas réinventer l'institution sous des noms nouveaux : centre d'auto-documentation, médiathèque, polythèque ?... Que d'aucuns trouvent nécessaire l'emploi de néologismes pour rendre compte de la fonction de la bibliothèque publique, le passé peut l'expliquer.

Aussi bien le survol historique qui suit a-t-il pour dessein d'indiquer la puissance des courants à remonter et des obstacles à vaincre,

(1) La Lecture publique en France. Rapport du groupe d'études. Paris, La Documentation française, 1968. (Notes et études documentaires, n° 3459).

HISTORIQUE

Il y a 27 ans naissait au sein du ministère de l'Éducation nationale une Direction des bibliothèques et de la lecture publique. Ainsi la locution « lecture publique » prenait existence officielle et administrative ; elle passait dorénavant dans l'usage.

Que voulait signifier la nouvelle Direction en adoptant cette dénomination ? Sans doute affirmer une politique volontariste et dynamique qui, au-delà de la gestion des bibliothèques elles-mêmes, chercherait des voies vers un public nouveau.

L'affirmer était nécessaire. En effet, au milieu du XX^e siècle, la France n'avait pas encore su intégrer ni même concilier les deux courants dont la convergence fait la « bibliothèque publique ».

L'héritage

Le premier courant est issu de l'histoire. Bien qu'elles soient filles de la Révolution française et nées de la volonté de donner à la Nation accès aux richesses des privilégiés, les bibliothèques municipales ont été victimes, autant que bénéficiaires, du prestigieux héritage qu'il leur incombait de conserver. Des fonds de provenance monastique ou aristocrate ne pouvaient faire de la bibliothèque un organisme vivant mais lui donnaient l'image d'un musée, réservé aux chercheurs et aux érudits, qui appelait des bibliothécaires eux-mêmes formés à la recherche et à l'érudition.

Sous cet aspect, les bibliothèques avaient au moins, pour s'imposer aux responsables et à l'opinion, le « poids des choses ». Des salles solennelles furent construites qui, adaptées à la seule fonction de conservation, bloquèrent souvent l'évolution.

L'éducation du peuple

Comblen plus faible, plus désarmé a toujours été le second courant qui émerge de temps à autre dans la conscience nationale, à la faveur d'un contexte historique ou social, sous le nom d'éducation du peuple, de démocratisation, de culture populaire ! Certes, ce courant a trouvé d'éloquents et, parfois, puissants défenseurs ; il a réussi à atteindre le stade des réalisations et, même, des institutions. Ce furent les « bibliothèques populaires ». Pourquoi faut-il que ce nom soit évocateur de lieux déshérités « ouverts au peuple », de collections de livres de basse qualité et, pour tout dire, de misère matérielle et intellectuelle ?

Qu'a-t-il donc manqué à la France pour que l'on doive noter une succession de tentatives avortées alors que l'esprit d'association, le souci d'éducation des adultes et d'information du peuple, aidés, il faut le dire, par un mécénat exceptionnel (Carnegie), réussissaient dans les pays anglo-saxons à créer, dès le XIX^e siècle, la bibliothèque publique qui nous sert encore de modèle ?

Il n'y a pas lieu de pousser plus loin ici la réflexion sur ce thème, mais plutôt de noter brièvement les étapes qui ont marqué la lente évolution des esprits vers la notion de « lecture publique », c'est-à-dire d'un service public de la lecture.

XIX^e siècle

C'est en 1832 que les bibliothèques, dépendant du ministère de l'Intérieur, furent rattachées au ministère de l'Instruction publique ; elles apparaissent alors — modestement — dans quelques rapports officiels et circulaires ministérielles ; elles sont évoquées au Parlement lors des discussions budgétaires : « les seules écoles possibles pour l'âge mûr », y dit-on, « ce sont les bibliothèques publiques ».

Mais c'est sous le Second Empire que la conception de la bibliothèque pour le peuple trouve un véritable écho, tant auprès des pouvoirs publics que des associations privées.

Bibliothèques scolaires

Le 1^{er} juin 1862, le ministre Roulland crée les bibliothèques scolaires, c'est-à-dire des bibliothèques établies dans les écoles mais à l'usage commun des adultes et des élèves. L'action poursuivie par Duruy s'affirme par d'importants envois de livres et des instructions précises adressées aux préfets et aux recteurs. Si les vingt années suivantes comptèrent de très notables progrès au moins quantitatifs, dès le début du XX^e siècle les rapports signalent que « les dépôts, parce qu'ils ne se renouvellent point, ne sollicitent pas la curiosité des populations ». Elle se maintint, cependant, dans bien des classes de villages, cette armoire aux livres, close, trop close, dont seul, de temps à autre, un écolier curieux, assoiffé de lecture et privé de toute autre source de livres, venait remuer la poussière, redonnant vie aux œuvres d'un autre âge.

Bibliothèques populaires

Les premières bibliothèques populaires naquirent, elles, d'initiatives privées. A Paris, la *Société des Amis de l'Instruction*, fondée en 1861 par un ouvrier typographe, suscita

l'ouverture de bibliothèques dans plusieurs arrondissements, puis en banlieue. Dans l'Est, où protestants, catholiques, industriels avaient pris de semblables initiatives, Jean Macé, fondateur de la Ligue de l'enseignement, créa la Société des bibliothèques communales du Haut-Rhin.

Une action plus ample d'impulsion et de coordination est due à la *Société Franklin*, créée en 1862, dont le *Bulletin*, pendant plus de quarante ans, anima et soutint par des informations bibliographiques et techniques un nombre croissant de bibliothèques populaires de statut, du reste, fort divers. Un arrêté du 6 janvier 1874 distingue les bibliothèques populaires libres subventionnées, les bibliothèques populaires indépendantes.

Sauf à Paris où elles s'établirent solidement, les bibliothèques populaires connurent assez rapidement le déclin qui laissait la France, aux premières années du XX^e siècle, dans une évidente pénurie de lieux et source de lecture pour le grand public.

XX^e siècle

Cet état de misère suscite, ici ou là, des réactions d'autant plus vivement exprimées que l'indifférence paraissait générale. Un bibliothécaire, Eugène Morel, se fit le héraut de la protestation véhémement et le prophète de la bibliothèque moderne qu'il appelle la « librairie publique ».

La « lecture publique »

La profession se groupait, démontrait, par l'exemple de quelques pionniers, l'action à entreprendre, faisant appel aux pouvoirs publics. Après qu'eut été créée une Commission de la lecture publique, se tenait à Alger en 1931, organisé par l'Association des bibliothécaires français et en présence du ministre de l'Instruction publique, Mario Rostan, le Congrès international dit de la « lecture publique ». Le terme nouveau supplantait le mot jugé rébarbatif de bibliothèque. Une politique était proclamée qui mettait l'accent sur l'action à mener en milieu scolaire, post-scolaire, professionnel, demandait la création d'un Service central des bibliothèques à l'échelon national, projetait une loi portant organisation de la lecture publique.

L'écho rencontré auprès des autorités et des élus locaux fut si faible que la prise de conscience, limitée aux professionnels, n'aboutit à aucune réalisation.

Le courant populaire de réformes sociales allait-il offrir un meilleur terrain durant les années 1936-1938 ? L'« Association pour le développement de la lecture publique » menait à nouveau une campagne, citait les réalisations étrangères et prônait des solutions adaptées à la France. En octobre 1938, le département de la Marne mettait en ser-

vice un bibliobus, expérience dont le succès auprès des populations montrait très rapidement le bien fondé.

Que serait-il advenu de ce nouveau départ pour une organisation de la lecture publique sans la Deuxième guerre mondiale ? Une certaine maturation était acquise, puisque, le 19 août 1945, un décret portait création de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, dont un des premiers actes fut d'implanter dans huit départements des bibliothèques centrales de prêt.

Avec de bien pauvres moyens, des bibliothécaires allaient entreprendre une tâche qui n'avait pas, en France, de précédents : grâce à un stock commun à tout le département et grâce à un bibliobus, ravitailler les communes de moins de 15 000 habitants en déposant, à intervalles réguliers, des lots de livres mis gratuitement à la disposition de tous, adultes et enfants des écoles du moindre village. Tâche difficile et, même à ses débuts, gageure hardie qui mettait à l'épreuve le bibliothécaire, le public et le relais local, dépositaire bénévole, le plus souvent instituteur, dont le rôle se révélait essentiel.

Quels que furent les obstacles et les insuffisances, l'avenir devait prouver que c'est, concrètement, dans cette action, que se révéla et se cultiva l'aspect dynamique et social de la mission des bibliothèques auprès du grand public. La pratique et la doctrine s'épaulaient. Suivies de près par le Service technique de la Direction, les expériences étaient examinées au cours de journées d'étude réunissant les bibliothécaires ; elles amenèrent à dégager les premières recommandations, qui firent l'objet, en 1955, du *Manuel de la lecture publique et rurale en France*.

Au contact des réalités, une conception de la lecture publique se précisait, d'où découlait la définition de modes d'action. Peu à peu un même esprit gagnait certaines bibliothèques municipales.

Si le climat réformateur de la Libération avait favorisé l'innovation, il n'en restait pas moins que la période n'était pas propice aux réalisations. L'effort avait été grand au départ. En deux ans, 1945 et 1946, furent créées dix-sept bibliothèques centrales de prêt, mais sept, seulement, pendant les dix-sept années qui suivirent, de 1947 à 1964. L'extension extraordinaire de l'enseignement supérieur amenait la Direction à concentrer ses efforts sur les bibliothèques universitaires. Dans la dénomination administrative elle-même, la locution « lecture publique » tombait peu à peu en désuétude quand, en 1964, un nouveau Directeur tint à relever le titre en son entier, voulant ainsi signifier toute l'importance qu'il entendait donner à la lecture publique dans la politique de développement des bibliothèques.

Dans le domaine de la diffusion du livre, affirmait, en septembre 1966, M. Pompidou, alors Premier Ministre, « tout est à faire, et je compte développer l'action de l'Etat ». Quelques mois plus tard était constitué le Groupe d'études interministériel dont le rapport, approuvé par un Comité interministériel, en février 1968, indiquait les lignes d'un plan de développement de la lecture publique. Ce plan ne proposait aucune mesure législative mais il préconisait que soit mise à l'épreuve d'un certain nombre d'expériences une conception nouvelle de la bibliothèque dans

laquelle le service public et l'animation devenaient objectifs prioritaires. Les premières réformes, nécessaires à une mutation, porteraient sur les programmes de construction et la formation du personnel. Le constat de l'extraordinaire retard pris par la France sur les autres pays rendait évidente la nécessité d'élever à une nouvelle échelle

l'effort financier. Il était prévu d'y procéder par étapes échelonnées sur dix ans.

Des difficultés innombrables restent à surmonter. Les pages qui viennent ne les dissimuleront pas, mais indiqueront bien ce qui, en quatre ans, a déjà été accompli.

POURQUOI DES BIBLIOTHÈQUES ?

La raison d'être d'une bibliothèque publique, faut-il encore le dire, n'est pas d'emmagasiner des livres et documents divers, mais d'offrir à tous les citoyens un service public. Or, un service public n'a de sens que s'il répond à des besoins tant des individus que de la collectivité, ces besoins fussent-ils imparfaitement perçus. Une politique de lecture publique ne se réalisera en France que si les responsables politiques et administratifs, ainsi que l'opinion publique, reconnaissent l'utilité des bibliothèques pour tous les citoyens de tout âge et de toute catégorie socio-professionnelle. Il serait vain de soutenir une cause qui n'aurait pas une justification sociale dès maintenant et pour l'avenir.

Que les Français aient des raisons d'ignorer encore, en grand nombre, ce que peut leur procurer une bibliothèque publique, c'est une évidence. Que, dès que l'occasion leur en fait connaître une, beaucoup en ressentent vite l'utilité et deviennent usagers exigeants, c'est un fait que l'expérience révèle avec régularité. Entre ces deux données se situe aujourd'hui l'avenir des bibliothèques, la balance penchant peu à peu vers la découverte de « modèles » de moins en moins rares par un public plus étendu et, surtout, jeune.

La politique menée depuis 1968 a consisté à concentrer les moyens sur certains points pour créer ces modèles, expérimenter des méthodes, étudier les réactions du public. Malgré les vicissitudes budgétaires et l'insuffisance des réalisations, on doit reconnaître comme l'acquis des quatre dernières années un fait indiscutable : **le public ne fait pas défaut aux offres qui lui sont proposées. Partout où des livres en quantité suffisante ont été présentés au choix du lecteur, l'expérience a été un succès.**

Voyons les services multiples et multiformes que peut attendre d'une bibliothèque un public, lui aussi multiforme. Bien sûr, il ne sera fait état que de ce qui est vivant. Quelle leçon tirer de somnolentes bibliothèques immuables depuis des années et closes sur elles-mêmes ? Ne point en parler n'est ignorer ni leur existence ni le tort qui est ainsi fait à l'image de la bibliothèque auprès du public. Mais ce qui importe, c'est, en partant d'expériences éprouvées, de montrer pourquoi agir, pour qui agir, comment agir.

Des préjugés nouveaux s'ajoutent aux obstacles nés du passé. Les Français ne lisent pas, dit-on, pourquoi créer des bibliothèques ?

Le livre de poche est maintenant à la portée de tous, pourquoi créer des bibliothèques ?

Les messages utilisent d'autres supports que le livre, pourquoi créer des bibliothèques ?

Les institutions traditionnelles sont périmées, pourquoi créer des bibliothèques ?

Pourquoi donc, en effet, créer des bibliothèques ? A qui et à quoi servent-elles ?

Présence diffuse du livre

Beaucoup, sans doute, définiraient, au premier abord, la bibliothèque comme l'endroit où l'on va emprunter des livres. Il est dans la nature du livre de pouvoir passer de main en main, satisfaisant le dernier usager autant (ou presque) que le premier. Pourquoi se l'approprier individuellement ? On emprunte à un ami, à un cercle, à un club ; il est normal de pouvoir emprunter à un organisme collectif. Pour se procurer le titre qu'il désire lire, le lecteur averti s'adresse à la bibliothèque. Il n'y aura recours, toutefois, que si elle lui est facilement accessible par son emplacement, ses heures d'ouverture et s'il peut escompter avoir des chances d'y trouver le titre précis qu'il recherche. Mieux ces conditions seront remplies, plus le lecteur sera amené à fréquenter la bibliothèque, plus aussi — et c'est l'important — il lira. A défaut de bibliothèque, on peut imaginer, toutefois, que le lecteur suffisamment motivé trouvera d'autres sources d'approvisionnement. Est-ce toujours sûr ? Sans parler de la pauvreté des stocks des éditeurs, on ne peut méconnaître les conditions précaires de la distribution du livre en France : réseau de librairies dense dans le centre des villes, pauvre dans les banlieues, les agglomérations nouvelles, inexistant dans les petites villes et les campagnes. Alors qu'un circuit commercial ne peut exister qu'en fonction d'un marché, la bibliothèque étend sa desserte par divers moyens là où le livre est absent. Il lui appartient d'assurer la présence diffuse du livre. Permettre à quiconque veut un livre de le trouver à sa disposition, tel est le premier aspect du rôle de la bibliothèque.

Initiation au livre

Avoir dit cela n'est pas être entré vraiment dans la mission de la bibliothèque publique. Détentricée d'une richesse à la fois inconnue, et même redoutée de ceux qui en ont le plus besoin, son rôle est, comme celui d'un libre service, d'attirer, de tenter, mais pour initier, aider, former. « Entrez et voyez ». Qui entre ne sait encore au juste pourquoi. A la bibliothèque de ne le rebuter, ni l'intimider, de s'offrir riche en variété mais de présenter ses richesses de façon claire et ordonnée, de convaincre chacun qu'il y a pour lui une découverte à faire, de montrer, sans écraser, qu'un monde de savoir, d'information, de récréation l'attend dans lequel il sera guidé et orienté. Nous touchons là à l'aspect spécifique de la mission de la bibliothèque de lecture publique qui est bien autre chose que présence de livres, c'est une présence organisée, un abord facilité, un dialogue engagé. Nous verrons plus loin jusqu'où s'étendent les moyens mis en œuvre pour familiariser le public avec le monde écrit, redoutable aux yeux d'un grand nombre, et, notamment, à ce titre, la valeur fondamentale de ce qui est fait pour les enfants.

Information

Il y a des livres et documents dans les bibliothèques, mais à quel usage ? S'il est courant d'assimiler livre et lecture à la littérature, une place moindre est reconnue au livre comme moyen d'information. La bibliothèque, en ce domaine, a, auprès de l'individu, du travailleur et du citoyen, une tâche formatrice et éducative : elle doit susciter et satisfaire une curiosité qui deviendra critique. « Vous vous intéressez à tel sujet, lisez ceci puis ceci dont le point de vue diffère ». Elle est, enfin, elle-même centre d'information et de documentation. Commencent, du moins, à le savoir les élèves à qui le maître donne un exposé à faire et qui viennent se renseigner à la bibliothèque, y compulsent encyclopédies et « documentaires », confrontent des indications parfois divergentes, cherchent le document authentique. Pédagogie essentielle qui forme à apprendre par soi-même, à chercher, à douter, à vérifier.

Diffusion du livre, incitation à la lecture, documentation et information, initiation à la recherche personnelle et à la critique réfléchie, tâches d'une bibliothèque vivante qui, par leur efficacité même, l'entraînent à un rôle plus large auprès de la collectivité.

Reconnue institution culturelle et éducative, elle voit se créer autour d'elle et par elle, des clubs et associations à qui elle s'ouvre comme lieu de rencontre et d'échanges. Une vie collective y naît qui rompt avec l'exercice solitaire

de la lecture. On aborde ici un nouvel aspect : la bibliothèque devient-elle institution de masse ? Comment se situe-t-elle par rapport aux mass-media ?

Levons d'abord une première équivoque : le livre, dit-on, n'est qu'un support, parmi d'autres, de la pensée ou du message, entraînera-t-il dans son déclin, annoncé, la bibliothèque ? Les bibliothécaires savent, de longue date, que le document imprimé n'a pas seul sa place dans la bibliothèque. Les bibliothèques les plus traditionnelles conservent, à côté des livres et journaux, non seulement des manuscrits, des partitions musicales mais des estampes, des cartes et plans, des médailles, des photographies et, parfois, des objets plus hétéroclites encore. Si bien formés qu'ils aient été à la philologie, les conservateurs n'en ont jamais conclu qu'il faille modifier la dénomination bibliothèque comme ne rendant pas pleinement compte du contenu. La partie ne signifie-t-elle pas souvent le tout ? Au-delà de la querelle, assez simpliste, de vocabulaire, qu'en est-il de l'apparition des supports nouveaux et divers dans une bibliothèque ? Une fois réglés les problèmes techniques spécifiques de stockage, conservation, catalogage, la diapositive, le film, le microfilm et la microfiche, le disque, la bande magnétique, la cassette et la vidéo-cassette sont des documents comme d'autres qu'il faut, dans la tradition même des bibliothèques, collecter, organiser, communiquer, diffuser.

La révolution n'est pas là, mais dans la vocation qu'ont certains de ces nouveaux media à l'utilisation collective plus qu'individuelle. Déjà la discothèque, qui a sa place dans toute bibliothèque publique, est conçue pour permettre l'écoute collective. Source d'animation culturelle, mais aussi élément important de l'éducation permanente, l'usage des techniques audiovisuelles doit affirmer, plus qu'elle ne l'est encore, la mission de la bibliothèque à l'intention des groupes.

Il est vrai que des sociologues prédisent la quasi exclusivité de la consommation culturelle à domicile. Mais les tendances et les goûts suivront-ils le chemin qu'ouvrent les progrès de la technique ? Les bibliothèques les plus vivantes notent l'intérêt que portent les lecteurs aux clubs, réunions de groupes, veillées de lecture, débats et dialogues. On imagine facilement quel appoint fournira à cette animation la transmission sur écran de programmes recueillis par magnétoscopes ou en vidéo-cassettes.

Plus sûrement encore, la formation continue des adultes trouve un aiguillon et un appui à être menée en groupes. Bien que la mise en place d'actions ponctuelles en ce domaine soit encore soumise à des incertitudes de méthode, la bibliothèque publique semble un lieu désigné pour recevoir formateurs et « formés » qui disposeront de ressources variées tant en livres et périodiques qu'en documents et programmes audiovisuels.

MODES D'ACTION DES BIBLIOTHÈQUES

Quels moyens la bibliothèque met-elle en œuvre pour remplir sa mission ?

Son action n'est pas limitée à ses murs mais projetée à l'extérieur de façon aussi diverse que possible. Unité administrative au niveau de la ville (bibliothèque municipale) ou du département (bibliothèque centrale de prêt), elle se diversifie en un réseau de points de desserte fixes ou mobiles : ce sont les succursales de quartiers, satellites de la bibliothèque centrale, les bibliobus rayonnant dans les villes et les campagnes. Elle est présente par dépôts de livres dans des institutions collectives, écoles, maisons de jeunes, entreprises.

Sa munition, c'est le fonds de livres et de documents. L'on ne dira jamais assez combien ce fonds doit être suffisamment important en nombre et variété pour répondre aux goûts et besoins du public, beaucoup moins uniformes que d'aucuns imaginent.

La survie difficile de bibliothèques trop petites prouve avec constance qu'il est un seuil en deçà duquel un lot de livres, insuffisamment alimenté, ne constitue pas une bibliothèque. D'où la nécessité, à un certain niveau, d'un stock commun assez fourni pour renouveler et vivifier des collections limitées soit dans les quartiers, soit dans les petites localités, soit dans des groupes.

Le dilemme actuel des bibliothécaires est dans l'équilibre livres, lecteurs. Des lecteurs, ils en souhaitent certes, mais à condition de pouvoir leur procurer des livres, et les livres attirent de nouveaux lecteurs qui demandent d'autres livres...

Autant que possible, le public doit être satisfait, et la promptitude à répondre à une demande, en procédant si nécessaire à l'achat, est un des critères d'appréciation de l'utilisateur. Le bibliobus part, le matin, avec sa réserve d'ouvrages répondant à des demandes formulées à un précédent passage, et revient, le soir, avec un nouveau lot de demandes. L'horticulteur qui, au rythme des saisons, veut affiner ses connaissances, comme l'adolescent dont la curiosité insatiable se fixe sur le sous-marin, comme l'animateur de groupe qui prépare un voyage collectif, tous ont le même droit à obtenir ce qu'ils désirent. Satisfaire l'utilisateur, première règle d'or d'un service public. Certes, il n'est pas toujours facile d'avoir en nombre suffisant les exemplaires du livre dont on parle, encore vaut-il mieux céder en partie à l'engouement que de décevoir.

Mettre le lecteur en mesure de choisir, l'inciter à étendre le registre de ses lectures et de ses centres d'intérêt, c'est l'art même du bibliothécaire. Des progrès constants sont faits en ce domaine avec des procédés différents mais partant d'un principe essentiel qui est de mettre le public au contact direct du livre.

Partout où cela est possible, les usagers se trouvent entourés d'un grand nombre de livres. Chacun a toute liberté

de feuilletter, de comparer. « Bouquiner » est la meilleure initiation à la lecture, autrement enrichissante que l'ingrate consultation d'un fichier. Les salles dites « de prêt », avec leurs rayonnages de hauteur accessible où sont disposés les ouvrages de façon ordonnée suivant les sujets dont ils traitent, constituent en quelque sorte une exposition permanente. L'ingéniosité joue dans la présentation : si l'espace limité oblige à ne montrer communément du livre que le dos, quelques présentoirs donnent plus de chance aux livres dont le plat est visible. Rassembler des titres autour d'un thème d'actualité (la Chine, la drogue, les jeunes, la nature ont été souvent retenus en 1972) ou d'intérêt local (urbanisation, rénovation urbaine) ou liés à des sujets d'émission de télévision, tels sont les procédés communément employés pour montrer comment l'information passe par le livre et comment le livre sert à s'informer. La chose est faisable non seulement dans les bibliothèques centrales mais aussi dans les succursales, et certains n'hésitent pas à y consacrer quelques rayonnages du bibliobus.

Il faut, aussi, aider à choisir hors de la bibliothèque. Pour faciliter la tâche des dépositaires, les bibliothèques centrales de prêt ont, les premières, établi et diffusé des catalogues, au moins partiels, de leurs collections consacrés soit aux nouvelles acquisitions, soit aux romans, soit à certains sujets : sciences et techniques, chasse et pêche, agriculture, fonds local. Au cours des années, ces catalogues se sont diversifiés, illustrés, enrichis de comptes-rendus critiques. On en retrouve le principe sous forme de listes de titres, agréablement présentées, d'usage facile, établies sur un thème précis ; citons la montagne, la vie quotidienne, le jardin, la route. Ces listes peuvent être distribuées dans les succursales, les dépôts collectifs, les écoles, les entreprises. De telles initiatives, qui demandent au bibliothécaire temps et moyens, sont une des meilleures façons d'informer le public, de l'amener à diversifier ses lectures, élargir ses curiosités, s'ouvrir à des opinions divergentes.

Bien des procédés permettent l'aide collective aux lecteurs. Mais, nous le savons bien, c'est l'individu dans ce qu'il a de plus personnel que le livre touche, éclaire, éveille, secoue. Aussi bien le lecteur a-t-il le plus souvent, au premier abord, une réaction de défense devant tout conseil. Le tact et le respect de la liberté sont les premières qualités du bibliothécaire. Qu'il se garde, s'il n'en est pas sollicité, de porter un jugement sur le livre emprunté. Qu'il attende l'heure où naîtra la confiance. Son rôle de « conseiller de lecture » est son honneur et sa responsabilité. Difficile à pratiquer dans les grandes bibliothèques des villes, il s'exerce plus naturellement dans les succursales, les bibliobus, les dépôts où se nouent, à partir de contacts réguliers, des relations de plus en plus approfondies. Proposer un programme de lectures, pour son fils malade, à la mère de famille qui fait arrêter devant sa porte le bibliobus, faire passer insensiblement de la lecture de Dely à celle de Troyat, de Troyat peut-être à celle de Zola, prendre appui sur le goût spontané de l'histoire vécue (les récits de guerre sont très empruntés) pour amener aux ouvrages d'histoire et de réflexion politique, cette individualisation du service a-t-elle encore cours à l'époque où règnent les

moyens massifs de communication et d'information ? Les bibliothécaires qui en ont la pratique n'ont pas à redouter d'utiliser des méthodes périmées : il ne sera jamais trop tard pour éveiller chez l'individu la lucidité et la liberté de jugement.

Si marquée et si opérante qu'ait été ces dernières années l'action de la bibliothèque hors de ses propres murs, il reste que le regroupement en un même lieu d'une masse de documents imprimés et autres, choisis, organisés et reconnus, constitue une richesse qui doit être exploitée au profit du plus grand nombre. Centre de renseignements et de références, outillé sinon pour répondre toujours à la demande du chercheur, au moins pour orienter vers la source apte à le faire, la bibliothèque a une autre mission que celle de prêter des livres. La connaissent bien étudiants et enseignants qui trouvent dans les bibliothèques municipales le complément des bibliothèques universitaires grâce à l'ancienneté et à la cohérence des fonds littéraires et historiques, et qui apprécient leur situation au cœur de la ville ainsi que la facilité offerte par leurs horaires et leurs jours d'ouverture. Mais les besoins de documentation générale existent dans d'autres milieux, qui sont moins familiers des bibliothèques, que celui des universitaires. L'ouverture à faire dans ce sens est encore, il faut le dire, insuffisamment perçue. Beaucoup, pourtant, apprécient l'usage de ressources mal connues qui sont faciles à offrir. Citons les annuaires, bottins, journaux officiels, budgets de l'Etat et des communes, bulletins municipaux, publications de l'I.N.S.E.E., de la Documentation française, dossiers de presse, documents politiques, syndicaux, commerciaux, techniques largement diffusés mais peu ou pas commercialisés en librairies.

Les programmes de construction des nouvelles bibliothèques, en particulier celle de Lyon et du Centre Beaubourg à Paris, font place à la mission documentaire qui, sans tomber dans la spécialisation, doit servir autant les industriels, les commerçants, les journalistes, que les cadres, les techniciens, les syndicalistes, les associations, etc. Des perspectives d'avenir s'ouvrent en ce domaine par l'informatique et les réseaux documentaires de télécommunication.

Pour s'en tenir aux réalités d'aujourd'hui, la bibliothèque, centre de documentation, est essentiellement au service du milieu scolaire. Le fait n'en est pas moins notable quand il s'agit d'élèves du premier et du second degré provenant, donc, de tous les milieux sociaux et appelés à exercer toutes sortes de professions. L'apprentissage qu'ils font de la bibliothèque, qu'elle soit municipale ou scolaire, comme lieu de recherche du document écrit ou iconographique, est une éducation qui devrait avoir son prolongement tout au long de leur vie. Les bibliothèques et les bibliothécaires s'enga-

gent, par cette voie, à devenir la cheville ouvrière de l'éducation permanente.

Or le nombre d'écoliers qui ont recours soit aux bibliothèques, soit aux bibliothèques municipales, soit aux bibliothèques scolaires, ne cesse de s'accroître. Révélée par les statistiques, leur part dans les usagers des bibliothèques municipales est impressionnante. De tous les résultats obtenus celui-ci est le plus frappant. Sans doute était-il le plus facile à atteindre, mais n'est-il pas prometteur ? C'est dans l'esprit des jeunes que la bibliothèque commence à apparaître comme équipement de base d'une collectivité.

Ces jeunes appartiennent à la civilisation de l'image et du son. La bibliothèque, qu'ils la découvrent dans ou hors l'école, les retient par la diversité de ses apports. C'est pour les enfants que les bibliothécaires collectionnent les diapositives, c'est à eux que sont prêtées des reproductions de tableaux. Ce sont les jeunes qui fréquentent le plus volontiers les discothèques.

Ce sont les enfants qui se sont, les premiers, attachés à la bibliothèque comme au lieu où l'on aime demeurer, se rencontrer, écouter des histoires, constituer des clubs, dessiner, écrire, exposer. De la bibliothèque pour enfants à une Maison de l'enfance, le passage se fait insensiblement.

Qu'en est-il pour les adultes ?

Le bibliothécaire doit-il, peut-il faire de sa bibliothèque un centre culturel ? Il est de fait qu'une bibliothèque municipale vivante constitue dans la ville un pôle culturel. C'est le lieu où l'on doit pouvoir être renseigné sur tous les événements culturels locaux, le lieu où sont présentées des expositions, organisées des conférences, où, autour de la discothèque, sont prévues des auditions collectives. Ce sont là des actions directement liées à la mission de la bibliothèque. Des rencontres de lecteurs et d'écrivains sont particulièrement goûtées. Certaines expositions sur un auteur approfondissent l'appréciation de l'œuvre et peuvent amener des participants à découvrir ce qu'ils ignoraient ou méconnaissaient. Il en est de même pour des expositions sur tel ou tel sujet accompagnées de bibliographies ou de présentation d'ouvrages. Doit-on aller plus loin ? Produire des concerts, du théâtre, recevoir des groupes s'initiant à la créativité en divers domaines, sculpture, céramique, montages audio-visuels, etc. La réponse est fonction de l'importance de la population, des traditions locales, de l'existence d'autres institutions. C'est à la collectivité d'organiser et d'équilibrer son action culturelle. Ce qui importe, c'est la participation active du bibliothécaire à l'équipe d'animation. Il lui revient, entre tous, d'être informé et d'informer.

LES INSTITUTIONS

Pour le développement de la lecture publique, de quelles Institutions dispose la France ? Quels sont leur rôle, les conditions de leur fonctionnement ? Comment évoluent-elles ?

DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE

Au sein du ministère de l'Education nationale, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique a dans sa compétence, outre la Bibliothèque nationale, les bibliothèques universitaires et les bibliothèques des grands établissements, la gestion des bibliothèques centrales de prêt, le contrôle des bibliothèques municipales, l'organisation de la lecture publique. Seules les bibliothèques de la Ville de Paris ne sont pas de son ressort.

La Direction comporte des services administratifs et des services techniques au nombre desquels existe, depuis 1967, le *Service de la lecture publique* dont la création avait été préconisée dans le *Rapport du Groupe interministériel d'études sur la lecture publique*.

Il est, particulièrement, chargé de suivre l'évolution de la lecture publique, notamment, dans les bibliothèques centrales de prêt et les bibliothèques municipales. Il reçoit les rapports d'activité de ces bibliothèques, en tire des renseignements et des statistiques qui, non seulement facilitent la planification, l'établissement de normes et éclairent la politique à mener, mais qui permettent d'arrêter le montant de l'aide allouée aux villes et la répartition des crédits et du personnel aux bibliothèques centrales de prêt. Des éléments statistiques sont publiés régulièrement dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*. Un des membres du Service est particulièrement attentif aux problèmes propres à la Région parisienne.

Pour faciliter la tâche des bibliothèques, le Service de la lecture publique diffuse des documents d'information : règlement-type de bibliothèques municipales, bibliographie sommaire d'ouvrages bibliothéconomiques, liste d'ouvrages pour adultes et enfants. C'est par lui que transitent les commandes de livres des bibliothèques payées sur des crédits d'Etat et centralisées dans un même marché.

En dehors du Service de la lecture publique, dont l'action se limite au secteur des bibliothèques publiques, une des caractéristiques de la gestion des bibliothèques au niveau national est la compétence commune qu'ont les services et les bureaux sur toutes les catégories de bibliothèques. Il en était ainsi du service spécialement chargé de la construction et de l'équipement mobilier, qui a joué un rôle primordial dans l'extension et la modernisation des bâtiments des bibliothèques publiques par son rôle d'information et de conseil auprès des élus locaux, des archi-

tectes et des bibliothécaires. La mise en place prochaine d'un service technique consacré aux bibliothèques d'études et de recherche amènera à répartir différemment les affaires concernant la construction qui seront traitées soit au Service de la lecture publique, soit au Service des bibliothèques d'études et de recherche suivant les établissements intéressés.

Commune à toutes les catégories de bibliothèques est la formation du personnel, dont est chargée l'Ecole nationale supérieure des bibliothèques qui a dans sa mouvance administrative la bibliothèque publique de Massy et la bibliothèque « La Joie par les livres » de Clamart.

Il en est de même de la mission de l'Inspection générale qui contrôle, entre autres, toutes les bibliothèques municipales.

La Direction des bibliothèques publie mensuellement le *Bulletin des Bibliothèques de France* dont bien des articles et des informations permettent de connaître l'activité des bibliothèques publiques. Enfin, des entreprises communes apportent leur aide à toutes les catégories de bibliothèques, telles que le Service du prêt interbibliothèques, le Bureau d'automatisation des bibliothèques, le Catalogue collectif des ouvrages étrangers, l'Inventaire permanent des périodiques en cours.

BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

Une simple délibération du Conseil municipal, une ligne dans le budget communal, telles sont, en France, les conditions de création d'une bibliothèque municipale. Trop souvent, la commune qui s'y prête n'a pas une claire conscience des exigences de local, de livres, de personnel qu'aura, si elle veut vivre, la nouvelle institution. Elle perçoit, souvent, plus mal encore le profit que doit en tirer la collectivité dont elle a la charge.

Or c'est sur l'initiative, l'effort financier, la continuité d'action des municipalités que repose, en fin de compte, la situation de la lecture publique en France et le grand nombre de communes ne facilite pas la tâche de stimulation et d'aide de l'Etat, pas plus que l'influence de l'Inspection générale. Pourtant, un mouvement se dessine nettement, ces dernières années, vers une prise de conscience plus éclairée tant de la part des élus que de la population elle-même.

Le recensement qui a été fait en 1971 par le Service de la lecture publique a dénombré 762 bibliothèques municipales.

Deux catégories se distinguent de l'ensemble :

1) Les cinquante-quatre bibliothèques municipales classées dont on trouvera la liste en annexe. Le personnel

scientifique de ces bibliothèques (catégorie A) est membre du corps des conservateurs d'Etat; la nomination en appartient donc au ministre mais le traitement est en partie à la charge des villes : pour 40 %, dans les villes de moins de 40 000 habitants ; 50 %, dans les villes entre 40 000 et 100 000 habitants ; 60 %, dans les villes de plus de 100 000 habitants.

La procédure de classement, qui ne s'engage qu'après délibération favorable du Conseil municipal, consiste à inscrire par décret la bibliothèque sur la liste prévue par la loi du 20 juillet 1931. Les motifs de classement, qui reposaient jusqu'en 1968 sur l'ancienneté et la valeur du fonds d'Etat, se sont infléchis depuis cette date. Désormais, la Direction souhaite voir classer des bibliothèques pour l'intérêt qu'elles portent à la lecture publique et les initiatives qu'elles prennent en ce domaine.

2) Les trente-deux bibliothèques inscrites sur la liste

des villes ayant droit à un emploi de bibliothécaire de 1^{re} catégorie. Cette liste est fixée par arrêté conjoint du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Education nationale, après délibération favorable du Conseil municipal. On la trouvera en annexe.

Conformément au décret du 1^{er} juillet 1897, 636 communes, représentant 20,4 millions d'habitants ont envoyé le rapport d'activité de la bibliothèque pour 1970 au ministère de l'Education nationale, dont 289 (habitants : 17 035 488) des 334 communes de plus de 20 000 habitants qui existent en France (recensement de 1968) (1).

La situation des bibliothèques municipales se caractérise par une grande disparité qui ne repose pas uniquement, comme il irait de soi, sur l'importance de la population, mais qui trouve, souvent, sa raison dans l'histoire dont le poids, on l'a déjà dit, a marqué fondamentalement l'évolution des bibliothèques françaises.

TABLEAU N° 1

	Total	Plus de 20.000 habitants	Moins de 20.000 habitants	10.000 à 20.000 habitants	Moins de 10.000 habitants
NOMBRE DE COMMUNES	37.708	334	37.374	345	37.029
POPULATION EN MILLIONS	50,8	20,8	30,0	4,7	25,3
% DE LA POPULATION TOTALE	100 %	41,0 %	59,0 %	9,3 %	49,7 %

Répartition des communes suivant l'importance de leur population (d'après le Recensement général de 1968 avec les doubles comptes, départements d'Outre-Mer exclus).

La liste des bibliothèques municipales classées, du moins des cinquante d'entre elles qui l'ont été avant 1972, indique les villes dont la bibliothèque, notable par la richesse de son fonds ancien, est une institution établie de longue date, confiée à du personnel scientifique d'Etat mais à qui cette charge ne doit pas faire obstacle lorsqu'elle veut s'adapter au service du grand public et des enfants. D'autres grandes villes, notamment dans la Région parisienne, ont à créer presque « ex nihilo » une bibliothèque moderne à la mesure de leur population. Il est quelques villes de moindre importance qui doivent à la tradition, à une succession de bibliothécaires actifs de posséder une bibliothèque dont la croissance et l'équilibre des fonctions ont évolué harmonieusement.

Le Service de la lecture publique s'emploie à tirer un

enseignement des rapports d'activité transmis par les villes et en extrait des statistiques dont on trouvera, en annexe, les références et les principaux chiffres. De tableaux statistiques se dégagent les résultats globaux et les moyennes, mais dans le domaine des bibliothèques municipales françaises, une moyenne rend particulièrement mal compte des réalités qui se situent entre de très larges écarts.

Esayons de dégager quelques traits communs aux villes dont les municipalités ont le souci de rendre la bibliothèque accessible et utile au plus grand nombre d'habitants.

Les locaux

La première donnée, qui conditionne presque tout, est l'implantation, la construction et l'aménagement de locaux.

(1) Rappelons que la France compte 36 830 communes de moins de 5 000 habitants (20 895 771 h) dont le service incombe davantage aux B.C.P., donc à l'Etat, qu'aux municipalités.

La bibliothèque municipale, qui est l'unité administrative, peut animer plusieurs points de desserte : il faut, donc, distinguer l'élément central qui sert d'appui à l'ensemble et les succursales.

Bibliothèques centrales

Beaucoup de bibliothèques centrales sont installées dans des bâtiments anciens qui se prêtent très mal à une conversion nécessaire. Sans parler de leur aspect trop majestueux et solennel, comment présenter de nombreux livres en libre accès, créer une section pour enfants attrayante, organiser une discothèque, installer une salle de réunion ? Des villes comme Troyes, Châlon-sur-Saône, Colmar, Autun, Aix-en-Provence s'ingénient à gagner une place précieuse mais d'autres se heurtent littéralement aux murs, telles Albi, Amiens, Angers, Bordeaux, Châlons-sur-Marne, Dijon, Le Mans, Nantes, Poitiers, Nice.

Construire ou reconstruire est la solution qu'ont choisie Amlens, Angers, Caen, Châlons-sur-Marne, Le Mans, Lyon, Marseille, Metz, Moulins, Nice, Pau, Saint-Etienne, Strasbourg, Tarbes après Le Havre, Lille, Mâcon, Vannes.

La volonté de renouveau et la foi dans l'avenir des bibliothèques s'inscrivent dans cette liste qu'allongent les projets de villes qui n'ont pas reçu le même héritage du passé : Argenteuil, Asnières, Bron, Maisons-Alfort, Malakoff, Montreuil, Nanterre, Pantin et les villes nouvelles de Cergy-Pontoise, Evry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines.

Construire n'est pas seulement un problème financier. Rares sont les terrains propices, c'est-à-dire situés en un lieu animé et passager, suffisamment étendus pour que soit évitée la superposition en trop de niveaux des m² de planchers nécessaires et pour qu'une extension reste possible. Des normes de surface, variables avec la population, sont proposées par la Direction des bibliothèques qui a mis au point un texte résumant les prescriptions générales. Tandis que le responsable de la bibliothèque précise le programme, la ville, maître d'ouvrage, désigne l'architecte. Il s'agit pour ce dernier de concilier maints objectifs : accueillir largement ; signifier par l'architecture l'unité fondamentale de la bibliothèque à travers ses diverses fonctions, prêt, lecture, documentation, étude ; faire place à la discothèque et l'audio-visuel dont l'utilisation future reste imprécise ; insérer des salles de réunions, d'expositions, un lieu de détente avec cafétéria ; offrir aux enfants un espace propre avec salles d'activités diverses ; enfin, prévoir la présentation en libre accès d'un grand nombre d'ouvrages et documents dans toutes les salles ouvertes au public, renonçant à la facilité qu'a longtemps offert l'emménagement des livres en un même bloc, souvent tour ou silo ; tout ceci, bien sûr, sans oublier les contraintes fonctionnelles et les services intérieurs (bureaux, ateliers, garage etc.). La présence de fonds anciens ou de collections particulières, peuvent demander, par ailleurs, magasins et salles de travail spécialisés.

De plus, pour servir d'appui à l'ensemble du réseau de la lecture publique dans la ville, la bibliothèque centrale doit

prévoir, pour les services communs, en adjonction à ses propres besoins, des bureaux, des ateliers, des dépôts de livres et disques, un garage pour bibliobus.

La bibliothèque de la Part Dieu à Lyon comptera 27 565 m² de planchers, des programmes de 6 000 m² sont prévus à Angers, le Mans, Metz, Saint-Etienne, Strasbourg.

Cette année sont inaugurées à Caen une bibliothèque de 5 000 m², et à Marseille une de 8 100 m².

Succursales et bibliobus

L'expérience montre que la bibliothèque centrale n'est guère utilisée que par les habitants du périmètre avoisinant. Les bibliothécaires, qui dressent la carte des quartiers de résidence de leurs usagers, convainquent vite la municipalité qu'une partie de la population ignorait pratiquement la bibliothèque de la commune. Ceci est vrai non seulement dans les grandes villes, mais dans toutes celles dont la configuration géographique crée des distances, des coupures (ville haute et ville basse) aggravées, parfois, par la présence de voies de grande communication. Il faut, décentraliser la bibliothèque en adaptant à la situation locale la norme ministérielle : une succursale de 500 m² par tranche de 15 000 habitants au-dessus de 30 000 habitants.

La multiplication des points de desserte a d'autres avantages. Elle permet d'ouvrir des locaux d'un abord simple et facile, gais et attrayants, mieux adaptés à leur public, parfois au rez-de-chaussée d'un H.L.M., dans un Centre social, une Maison de quartier. La bibliothèque succursale anime la vie collective d'une zone d'habitat récent. Dans un cadre limité et un milieu social plus homogène, elle entretient naturellement des relations publiques avec les habitants et peut amener les usagers à participer à son fonctionnement.

L'implantation de succursales dans les villes, ces dernières années, a été un des éléments de renouveau de la lecture publique urbaine. Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nice, Rouen, Grenoble, Mulhouse, Poitiers, Saint-Etienne, Brest, entre autres, constituent peu à peu un réseau de succursales dont chacune tire son caractère propre du quartier où elle s'installe et qui comportent presque toujours une section pour enfants.

La Direction des bibliothèques et de la lecture publique appelle l'attention des préfets et des maires sur la nécessité de réserver des terrains pour les constructions futures dans les zones d'habitation nouvelle. Elle souhaiterait que, suivant le vœu émis par le groupe d'études interministériel en 1968, inscrire les bibliothèques au nombre des équipements socio-culturels soit une règle impérative pour les grands ensembles où leur succès est particulièrement significatif : après l'exemple de Sarcelles et celui du Grand Parc à Bordeaux, on note que la bibliothèque publique, ouverte par l'Etat dans le Grand ensemble de Massy-Antony, a inscrit, en un an de fonctionnement, 10 000 emprunteurs.

L'accueil fait par la population encourage municipalités et bibliothécaires, d'autant plus que dans le public nouveau qui répond à l'offre, la part des jeunes est prépondérante.

La même découverte d'appétit de lecture est faite quand la ville met en service des bibliobus urbains : une soixantaine sont en activité dans les villes, desservant les quartiers périphériques. Sans tenter une psychanalyse collective, saluons ici au passage le rôle « démythifiant » du véhicule automobile : qui n'oserait franchir les portes de la bibliothèque ni même de la librairie aborde volontiers le bibliobus.

Le fonctionnement

Si les locaux ont une influence majeure sur le fonctionnement de la bibliothèque municipale, il reste que celui-ci relève d'une politique dont l'esprit apparaît dans le règlement. Le règlement, qui est obligatoirement soumis au ministère, ne fixe pas seulement les droits et devoirs respectifs de l'institution et de ses usagers, il expose les buts de l'organisme et les conditions de son utilisation.

Accueil

Dire que la bibliothèque est ouverte à tous, c'est dire qu'aucune inscription préalable, aucune condition de domicile, aucune formalité que ce soit, n'est exigée de quiconque vient consulter un journal, un annuaire, demander un renseignement, lire, faire une recherche. A partir de 4 ou 5 ans, les enfants sont, de même, admis dans leur section propre si elle existe.

Le prêt à domicile, par contre, ne peut se pratiquer sans que soit possible un contrôle et, donc, sans que soient connues l'identité et l'adresse de l'emprunteur. Obligatoire, la procédure d'inscription gagne à être la plus simple possible. Il est de règle assez courante que le prêt soit réservé aux résidents dans la commune.

Gratuité

L'option importante, à ce stade, porte sur la gratuité. On ne saurait trop blâmer la pratique, encore en usage, qui veut que l'emprunt de chaque livre soit payant et, fait plus rare, celle, pire, qui veut que la somme à payer soit en relation avec le prix de l'ouvrage. C'est là le reliquat d'une notion fautive de la bibliothèque qui l'apparente à un cabinet de lecture. Le prêt du disque, cependant, reste encore le plus souvent payant, compte tenu de la fragilité propre au support.

Percevoir chaque année une somme pour l'octroi de la carte qui donne droit au prêt est plus admissible si, toutefois, le montant en reste limité car on a noté des baisses d'affluence liées à l'augmentation de la somme exigée.

Sujet à controverse, la gratuité du prêt a, pour elle, son caractère simple et absolu qui donne à la bibliothèque tout son sens de service public à l'usage de tous.

Horaire

Autant que la gratuité, les jours et heures d'ouverture sont des éléments déterminants de l'utilisation de la bibliothèque. Il est bien évident qu'ils doivent tenir compte des jours et heures de disponibilité et de loisir des travailleurs. Un choix judicieux, adapté aux conditions de vie du public que l'on veut atteindre, pourrait être, dans certains cas, la meilleure chance d'un succès que des bibliothécaires attendent d'autres facteurs.

Objectivité et liberté

Réceptacle et pourvoyeuse du véhicule de la pensée et de l'expression de la liberté humaine, la bibliothèque est le lieu sensible où se côtoient, se confrontent et s'affrontent théories, opinions et valeurs. Certes, l'objectivité et la diversité sont l'esprit même de la bibliothèque publique mais, si clair en soit le principe, on ne peut en dissimuler les difficultés d'application et méconnaître ce qu'il faut d'intelligence et, souvent, de courage moral et civique à qui ne choisit pas la solution facile de s'en tenir à un terne et fade juste milieu ni, encore moins, accepte de céder à l'option partisane et, par là, d'admettre une censure sous quelque forme qu'elle se présente.

Les usagers ont leur mot à dire sur l'idée qu'ils se font de la bibliothèque et ce qu'ils en attendent. Il est bon de leur proposer, individuellement et collectivement, des facilités de participation à la vie de l'institution et, notamment, à la politique d'acquisition.

Cette participation est institutionnelle sous la forme du Comité consultatif, organisé par décret du 1^{er} septembre 1961 (J.O. du 8 septembre 1961).

Le personnel

Sauf le personnel scientifique des bibliothèques municipales classées, qui fait partie du corps des fonctionnaires d'Etat et qui atteint le chiffre de 124 en 1972, le personnel est de statut communal régi par les textes particuliers au personnel des bibliothèques, dont on trouvera la référence en annexe.

Qu'il soit d'Etat ou municipal, le personnel est avant tout au service de la collectivité locale. L'insertion des activités de la bibliothèque dans l'ensemble des activités sociales et culturelles de la commune est de plus en plus ressentie comme indispensable. On ne saurait concevoir que les bibliothécaires restent étrangers aux mouvements qui infléchissent la vie de la cité et qu'ils n'aient point partie liée avec tous ceux qui les animent.

Bien des progrès sont encore à faire tant par l'Etat, à qui revient la formation professionnelle, que par les villes inégalement attentives à appliquer les règles de recrutement et à exiger une compétence technique. De plus, le personnel, en majeure partie féminin, est, souvent, instable, d'autant plus que les indices restent modestes.

C'est, peut-être, dans le secteur du personnel que les réalités sont le plus dangereusement éloignées de ce qu'indiquent les normes, tant en qualité qu'en quantité. Situation préoccupante car elle pourrait, si elle se prolongeait, enrayer et bloquer les progrès importants faits dans d'autres domaines.

Les coûts

Pour peu qu'elle agisse, se modernise, se décentralise, s'insère dans la vie de la collectivité, la bibliothèque municipale est sollicitée de progresser. « Depuis la nouvelle construction, l'aménagement d'une salle de prêt en accès libre, l'ouverture de la section enfantine, de succursales, la mise en route d'un bibliobus, le nombre d'emprunteurs et les chiffres de prêt ont doublé, triplé ». Tels sont les échos reçus de Brest, Chalon-sur-Saône, Colmar, Grenoble, Châlons-sur-Marne, la Roche-sur-Yon, Mâcon et tant d'autres. En 1970, 112 bibliothèques municipales ont prêté plus de deux livres par habitant contre 75 en 1969, la moyenne nationale s'étant élevée de 1,13 à 1,25.

Progresser, c'est devoir acheter des livres et des disques de plus en plus nombreux, s'abonner à plus de périodiques, accroître le nombre du personnel, et en améliorer la qualité et le recrutement, allonger les heures d'ouverture, renouveler l'outillage technique. Progresser, c'est découvrir que la bibliothèque municipale a, dans la cité, un rôle essentiel à jouer pour l'éducation des enfants, la formation des adultes, la vie culturelle. Bref progresser, c'est découvrir le coût d'un service réellement efficace. En 1970, 87 communes ont dépensé 6 F ou plus par habitant pour le fonctionnement de leur bibliothèque.

Le problème est posé à la municipalité : quelle part du budget doit-on consacrer à la bibliothèque ? Il faut souhaiter que l'opinion publique intervienne de plus en plus lucidement dans l'option à prendre.

Mais que fait l'Etat pour aider les villes ?

Aide de l'Etat

La construction

L'aide porte principalement sur la construction. Depuis 1968 l'Etat peut contribuer jusqu'à concurrence de 50 % aux dépenses de construction, d'aménagement de local et d'équipement mobilier, que ce soit de la centrale, des succursales ou des bibliobus, mais ne participe pas à l'achat des terrains. Depuis 1970, peuvent être subventionnés les travaux exécutés non seulement dans un local propriété

de la commune mais aussi dans un local loué par la commune pour au moins 18 ans. Pour la construction, la subvention est calculée sur les dépenses reconnues subventionnables, avec un plafond actuel de 1 000 F le m² dans l'œuvre, 1 100 F dans la Région parisienne. Les bibliothèques municipales sont classées dans la catégorie IV (intérêt communal) des investissements publics (décret 70-1222 du 23-12-70).

De 1966 à 1972, le total des surfaces de bibliothèques municipales financées par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique s'élève à 144 650 m² qui intéressent 145 opérations dont 89 de plus de 400 m². Pour les deux années à venir, 42 opérations de plus de 400 m² sont prévues, soit un total de 93 660 m².

Le fonctionnement

L'aide au fonctionnement à peu près insignifiante jusqu'alors, s'est considérablement accrue en 1968. Elle se manifeste par l'octroi de subventions en espèces et en crédits pour l'achat de livres.

Le parti qui a été pris est de tenir compte, dans la répartition de l'aide, de l'effort financier de la municipalité. Le paramètre retenu est la dépense faite par habitant par la ville pour sa bibliothèque, en particulier la part la plus significative de ces dépenses, c'est-à-dire les dépenses pour acquisition de livres et documents et les frais de personnel. D'autres critères auraient pu être choisis, peut-être plus justes mais difficiles à établir, par exemple la part donnée au budget de la bibliothèque dans le budget de la ville : encore faudrait-il tenir compte des recettes fiscales.

L'ouverture aux villes de crédits pour achat de livres a un but précis. Il s'agit d'accroître les collections de livres neufs alors que la ville construit ou aménage un nouveau local, une section enfantine, ou, simplement, étend son service de prêt. Les commandes qui passent par le Service de la lecture publique sont entièrement laissées au libre choix de la bibliothèque. Pour faciliter son travail, cependant, des listes établies par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique sont mises à sa disposition si elle le désire.

Le montant global de l'aide de l'Etat s'inscrit dans la limite des crédits budgétaires accordés chaque année. On trouvera en annexe un graphique montrant l'évolution du budget de la lecture publique de 1967 à 1972 ainsi que des statistiques chiffrant la part de l'Etat dans les dépenses des villes.

Dans les limites où la contiennent jusqu'à présent les crédits budgétaires, l'aide de l'Etat pour le fonctionnement est un apport notable par son effet d'impulsion et d'encouragement mais trop réduit pour ne pas laisser pratiquement la charge du coût aux finances communales.

Rappelons que les bibliothèques municipales des villes de moins de 20 000 habitants peuvent bénéficier, en outre, de l'aide des bibliothèques centrales de prêt sous forme de dépôts de livres et que cette coopération est des plus profitables aux lecteurs.

BIBLIOTHEQUES DE LA VILLE DE PARIS

Les bibliothèques du département de la Seine, y compris Paris, ont eu, jusqu'en 1968, un statut propre que conservent encore les bibliothèques de la ville de Paris. N'entrant pas dans la compétence de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, donc du ministère de l'Education nationale, elles ne sont pas soumises à l'Inspection générale des bibliothèques, ne reçoivent aucune aide de l'Etat, et dépendent administrativement du Bureau des bibliothèques de la ville de Paris qui relève de la Direction de l'action culturelle, de la jeunesse et des sports. Le personnel a un mode de recrutement et un statut particuliers.

En 1965, la ville de Paris a fêté le centenaire des bibliothèques municipales parisiennes, dont la première fut ouverte dans le 11^e arrondissement, à l'initiative du maire. C'est en 1879 que fut créé, à la préfecture, le service central des bibliothèques, organisme auquel se rattachent toutes les bibliothèques de lecture et de prêt et à qui le Conseil municipal accorde des crédits.

Contrairement aux bibliothèques municipales des grandes villes de province, les bibliothèques parisiennes tiennent leur origine du souci « de développer l'instruction des ouvriers et employés » et s'inscrivent dans la ligne des bibliothèques populaires. Vouées, au départ, essentiellement, au prêt, elles ont connu une réorganisation en 1941.

Elles comprennent des bibliothèques d'arrondissement, ce sont les 20 centrales, et des bibliothèques dites de quartier, donc au total 78 points de desserte.

Depuis 1968, la ville de Paris a intensifié son effort de renouvellement et d'extension. Elle s'est, en particulier, attachée à régler le problème des locaux. Une bibliothèque de 1 800 m² construite pour le 18^e arrondissement semble devoir être le type de la bibliothèque d'arrondissement, tandis que des bibliothèques dites « de secteur », de 500 à 600 m² joueraient le rôle de bibliothèques de quartier. Plusieurs installations nouvelles ont été inaugurées en 1970 et 1971 et d'autres projets sont en cours. Situées, souvent, dans des îlots de rénovation urbaine, au rez-de-chaussée d'H.L.M., elles se caractérisent par un effort réussi d'ameublement et de décoration.

Toutes les bibliothèques nouvelles comportent une discothèque dont l'organisation et le fonctionnement techniques doivent beaucoup à la Discothèque de Paris qui centralise un grand nombre d'opérations et forme des discothécaires.

Les bibliothèques de Paris constatent, comme ailleurs, l'affluence des jeunes ; elles notent, aussi, une modification dans les catégories socio-professionnelles de leurs usagers et la place croissante des étudiants et des cadres conduit à un changement dans la politique d'acquisition. La bibliothèque Forney, installée dans l'hôtel de Sens, mérite une mention particulière. Conçue à la fin du XIX^e siècle pour servir les artisans parisiens, elle ne cesse d'accroître ses collections dans le domaine de l'art, des arts appliqués et des techniques ; ses ressources, notamment iconographiques, ses travaux bibliographiques, alliés à sa nature de

bibliothèque publique et à ses activités d'animation, en font un établissement très vivant, de caractère original, dont peut s'enorgueillir la Ville de Paris.

L'activité des bibliothèques parisiennes progresse tant pour la lecture sur place, l'animation culturelle, que le prêt dont l'augmentation a été de 18,6 % de 1966 à 1971.

En 1971, les dépenses de fonctionnement en personnel et matériel se sont élevées à 3,90 F par habitant.

Très centralisées sur le plan administratif, les bibliothèques de Paris avaient, jusqu'à l'an dernier, une totale autonomie quant à leur fonctionnement technique. Aucun lien ne s'établissait, par exemple, entre les centrales d'arrondissement et les bibliothèques de quartier dont les relations n'étaient, donc, nullement comparables à celles qu'ont, dans le cadre de la bibliothèque municipale de province, les succursales avec la centrale.

L'ouverture, en 1971, d'un service technique central, sis 107 rue Vercingétorix, devrait apporter une très sensible amélioration.

BIBLIOTHEQUES CENTRALES DE PRET (B.C.P.)

Services gérés directement par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, les bibliothèques centrales de prêt ont pour mission de diffuser le livre dans les communes de moins de 20 000 habitants du département dont elles ont la charge.

On trouvera en annexe la courbe chronologique de leur implantation dans les 61 départements qui en seront dotés à la fin de 1972 (dont 3 DOM) et qui sont figurés sur la carte. On verra également un graphique montrant l'évolution globale de leurs effectifs, formés de personnel d'Etat, depuis 1967. Cet effectif, au minimum de quatre par B.C.P. (un conservateur, un sous-bibliothécaire, une sténodactylo, un conducteur) est évidemment très variable suivant les départements ; il atteindra dans le Pas-de-Calais le chiffre de 34 en 1972.

L'implantation d'une B.C.P. dans un département répond, souvent, à une demande du préfet ou d'élus locaux ; le Conseil général doit donner, préalablement, un avis favorable par une délibération qui comporte l'engagement d'offrir un terrain à l'Etat pour la construction et de verser une subvention de fonctionnement annuelle.

A sa création, chaque B.C.P. est dotée par l'Etat d'environ 12 000 volumes dont un tiers destinés aux enfants. En 1970, le total des collections de livres des B.C.P. s'élevait à 4 046 306 volumes. Il y avait alors 54 B.C.P. appelées à desservir une population de 19 100 000 habitants. Elles ont prêté environ 12 millions de volumes dans 14 313 communes.

L'activité des B.C.P. fait annuellement l'objet de statistiques publiées dans le *Bulletin des Bibliothèques de France*.

Les B.C.P. reçoivent des crédits de fonctionnement inscrits au budget du ministère de l'Éducation nationale sur le chapitre 34-62 pour les dépenses en achat de livres, reliure, matériel, entretien des bâtiments, etc., et sur le chapitre 34-92, pour l'achat et l'entretien du parc automobile.

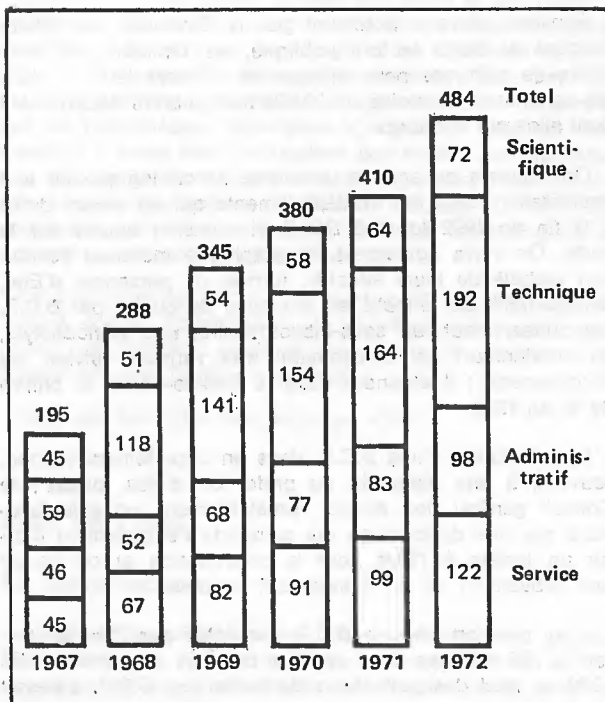
Elles ont, habituellement, leur siège au chef-lieu du département d'où elles rayonnent grâce aux bibliobus. Souvent installées au départ dans des locaux provisoires, elles ne sont encore que 20 à avoir un bâtiment construit à leur intention.

Local

Leur local bâti aux frais de l'État sur un terrain offert par le département est adapté à leurs besoins et comporte un dépôt de livres, clair, facilement accessible ; des bureaux ; une salle de réunion ; des ateliers permettant l'équipement des livres pour le prêt, la consolidation et la réparation des reliures, et, aussi, la reproduction, pour diffusion, des catalogues, listes bibliographiques, tracts, bulletins de liaison, etc. Il est prévu, également, un espace pour les disques. Le garage, avec un quai de chargement, est réservé aux véhicules, bibliobus et fourgonnettes.

FIGURE N° 1

LE PERSONNEL DES B.C.P. DE 1967 A 1972



NOTE. — Au cours de cette période, le nombre des B.C.P. est passé de 45 à 61 et le nombre d'agents de l'État pour 100 000 habitants desservis de 1,27 à 2,32. Extrait de : « Le budget de la lecture publique de 1967 à 1972 ». In *Bulletin des bibliothèques de France*, 17^e année, n° 8, août 1972, pp. 365-378.

Bibliobus

Le bibliobus, nom sous lequel on désigne souvent la B.C.P. elle-même, est l'outil principal de la bibliothèque. Il ne ressemble plus guère aujourd'hui à son ancêtre de 1945, camionnette Renault tôlée de 1 000 kg. D'abord destiné au transfert de caisses, puis équipé de rayonnages, il tend à s'apparenter, de plus en plus, à une bibliothèque ambulante permettant la présentation de 2 à 3 000 volumes, comportant, outre un bureau de prêt, des bacs pour albums d'enfants, et parfois pour disques. Les derniers modèles sont des 350, 450 Citroën, SG 4 Renault, équipés de moteurs à essence ou diesel. Les 61 B.C.P. de 1972 ont un parc global de 122 bibliobus.

Les B.C.P. utilisent leurs bibliobus, pour confier, à intervalles réguliers, des livres en dépôt aux écoles, aux mairies, aux bibliothèques municipales, aux foyers ruraux, aux entreprises, etc. C'est le mode d'action traditionnel, le plus couramment employé encore, dont le rendement varie avec la fréquence des passages et la part que prend le dépositaire à la marche du relais local. Ici, comme ailleurs, la progression des demandes suit toute amélioration de service et accroissement de l'offre.

Dépôts

Partant au petit matin avec sa cargaison de livres et son équipage (sous-bibliothécaire et conducteur), le bibliobus, dont le passage a été annoncé, souvent, par la presse locale et qui a été garni, la veille, en fonction des dépôts à servir, va ainsi de village en village et de dépôt en dépôt.

Les dépositaires rendent compte du lot de livres laissé lors du passage antérieur, font part des demandes, des échecs, des succès. Quelquefois des lecteurs viennent à l'arrivée du bibliobus prendre connaissance, à la source, des livres dont ils pourront disposer. Dans les écoles, le maître consent, volontiers, à se faire accompagner par quelques élèves qui fouillent avec joie sur les rayons et participent au choix. Certaines B.C.P. procurent également aux enseignants des diapositives, laissent des disques en dépôt.

Malgré des limites que l'on se plaît souvent de souligner, nul ne saurait nier sérieusement la valeur de l'action menée s'il a pris réellement conscience de la pénurie totale de livres et d'apport culturel dont souffre la population des petites villes et villages, et, notamment, le monde agricole.

Prêt direct

La chaleur de l'accueil est encore plus évidente et plus réconfortante quand le bibliobus pratique la formule dite du « prêt direct », c'est-à-dire quand il procède comme une petite bibliothèque. Arrêté sur la place du marché, à l'entrée de l'usine, aux abords de la gare, à jours et heures fixes, le bibliobus voit arriver ses lecteurs chargés de livres qu'ils viennent échanger, souvent, pour toute la famille.

Certains départements ont été spécialement chargés en 1968 de faire l'expérience du prêt direct aux adultes en

s'inspirant de la pratique déjà en usage en Indre-et-Loire : ce furent l'Eure, le Pas-de-Calais, le Bas-Rhin. Le succès surprit les bibliothécaires eux-mêmes qui demandèrent rapidement plus de livres, plus de personnel, plus de bibliobus. On comprend que plusieurs autres B.C.P. utilisent, dès qu'elles le peuvent, la même formule, mais à moindre échelle, redoutant — et devant redouter — d'être débordées par le succès.

En 1971, la B.C.P. du Pas-de-Calais, avec onze bibliobus, utilisant à la fois la formule des dépôts et du prêt direct, a distribué 2 millions de volumes.

Animation de la lecture publique dans le département

Moins spectaculaire que le « prêt direct » mais aussi efficace est l'action de la B.C.P. auprès des petites bibliothèques municipales. Non seulement l'apport de livres est essentiel, mais l'aide technique et, dans certains cas, l'animation culturelle sont un soutien fondamental. Le concours de la B.C.P. va, du reste, à tous ceux qui, dans le département, sont soucieux de l'éducation populaire et de la promotion du livre. La collaboration, particulièrement fructueuse avec les animateurs de la Ligue de l'enseignement et de la jeunesse et des sports aboutit à organiser des expositions itinérantes, des veillées de lecture et des stages de formation.

Chaque B.C.P. est assisté d'un Comité consultatif institué par arrêté du 20 février 1946 (J.O. du 25 mars 1946) dont un des buts est de mieux l'intégrer à la collectivité et de faire participer à sa vie des personnalités représentatives de divers milieux.

Parce qu'elles en voient les effets de près, les collectivités locales, Conseils généraux et communes, manifestent envers l'action des B.C.P. un intérêt grandissant dont elles témoignent par leur appui et leurs concours financiers.

Une organisation qui quadrillerait de façon plus dense le département est souhaitable ; en dehors du siège central, deux ou trois annexes d'où partent les bibliobus existent en Indre-et-Loire, dans le Pas-de-Calais, dans le Morbihan, bientôt dans le Bas-Rhin et la Sarthe.

Servant les populations des communes de moyenne et petite importance, les bibliothèques centrales de prêt sont mal connues des citadins et elles ont rarement la faveur de la presse nationale. On oublie si facilement que sur 50 millions d'habitants, 30 millions vivent dans des communes de moins de 20 000 habitants !

C'est un secteur, pourtant, dont l'activité très souple est en pleine croissance et qui touche des zones sociales difficilement atteintes par d'autres institutions culturelles. Les moyens qui leur sont actuellement donnés sont sans aucune mesure avec l'action qu'elles pourraient accomplir. Rappelons que trente-deux départements sont encore à équiper de B.C.P. Certains d'entre eux bénéficient des services d'associations de lecture publique soutenues par les Conseils généraux et subventionnées par l'Etat sur le budget du ministère de l'Education nationale.

BIBLIOTHEQUES ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Il devient banal de dire que le goût de la lecture se prend dès l'enfance, que le rôle essentiel de l'école est peut-être d'apprendre à lire, à se documenter, à s'informer, autrement dit « d'apprendre à apprendre ». Il est presque aussi banal de remarquer qu'un certain rejet du livre, chez l'adolescent, puis chez l'adulte, a pour cause plus ou moins consciente le souvenir du livre lié à l'école et, souvent, aux échecs scolaires. « Vivent les vacances, les livres au feu... » cette ronde libératrice est-elle significative ?

Alors que les méthodes traditionnelles sont mises durement en cause, la pédagogie s'exprime en concepts nouveaux : auto-formation, auto-documentation, école « éclatée », qui semblent devoir modifier profondément la place du livre et de la bibliothèque dans l'enseignement.

Loin des théories, les faits sont là. Le milieu qui permet le mieux de toucher toutes les couches sociales, est le milieu scolaire, et c'est surtout par les enfants et souvent par les enfants seuls que les classes populaires bénéficient des bibliothèques. Que tous les enfants se trouvent à l'aise dans la section de la bibliothèque municipale qui leur est ouverte est un fait d'expérience : les classes de transition qui y travaillent plus souvent que les autres, en reconnaissent particulièrement le bienfait. De plus en plus fréquemment, des contacts se nouent entre le corps enseignant et les bibliothèques, et les bibliothèques municipales reçoivent les classes qui viennent, en compagnie de leur maître, y rechercher des documents et des informations. Le rôle des bibliothécaires est important : ils doivent, souvent, préparer à l'avance les livres correspondant au thème de recherche choisi. L'enfant apprend à consulter un dictionnaire, une encyclopédie, à lire une table des matières, un index. Il s'initie au maniement des fiches, s'habitue au classement des livres. Il se familiarise, de plus, avec un équipement collectif ouvert aux heures extra-scolaires et pendant les vacances, dont l'ambiance est faite de liberté, qui contient, à côté de documentaires, ces albums, ces romans, ces récits d'aventures qui font rêver et enrichissent sa sensibilité. De la bibliothèque où il est traité comme un adulte, où l'on fait appel à sa coopération, il révélera l'existence à ses camarades, parfois à ses parents. Peut-être n'en oubliera-t-il pas trop tôt le chemin.

Pour correspondre à des réalités moins exceptionnelles que certains ne le croient, ce tableau dépeint ce qui reste le privilège d'un petit nombre. Combien d'écoliers français n'ont jamais vu et n'ont aucune chance de voir une bibliothèque !

Qu'en est-il dans les écoles elles-mêmes ? Il faut distinguer ici entre le premier et le second degré, la bibliothèque d'établissement et la desserte par bibliobus. Disons, tout de suite, que ces différentes formes de service qui, pour les élèves et les enseignants, sont complémentaires, relèvent de deux directions différentes du même ministère. Les bibliothèques d'établissements sont hors de la compétence de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et sont rattachés à la Direction chargée des établissements d'enseignement élémentaire et secondaire.

Bibliothèques d'établissements

Dans les écoles du premier degré, on peut trouver ce qu'on appelle la « bibliothèque de classe », c'est-à-dire un lot de livres dont dispose le maître à l'intention de ses élèves. L'initiation à la lecture qu'elle permet peut ajouter beaucoup à l'enseignement, suivant la conviction avec laquelle le maître l'utilise. Ce n'est pas et ne peut être, cependant, une initiation à la bibliothèque, qui suppose un local particulier et un nombre assez important de livres et documents, et dont le programme n'est prévu que pour les établissements du second degré. Une enquête menée en 1967 a fait le point sur les bibliothèques dans les établissements du second degré (1). Cependant, la rénovation pédagogique et la construction de nombreux C.E.S. entraînent, au moins quant aux locaux, une évolution rapide. Le Service de documentation et d'information (S.D.I.), qui englobe la bibliothèque des élèves et des professeurs, a vu son programme pédagogique agrandi, et, lors de la mise en service d'un nouveau C.E.S., le premier équipement de livres s'est accru. Toutefois, le problème du personnel, essentiel au bon fonctionnement, n'est pas encore réglé : appelé à servir à la fois de documentaliste à l'établissement et de bibliothécaire, le responsable, membre du corps enseignant, n'a pas, jusqu'à présent, de statut particulier, et ne reçoit pas de formation professionnelle propre.

Service scolaire des B.C.P.

La desserte des établissements scolaires du premier degré et du premier cycle du second degré se fait aussi par bibliobus et il relève, alors, administrativement des bibliothèques centrales de prêt, donc de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique. En dehors de leurs activités traditionnelles auprès des villes de moins de 20 000 habitants, qui ont été exposées ci-dessus et qui les amènent à déposer dans les écoles des livres dont les élèves et les maîtres sont les premiers bénéficiaires, les bibliothèques centrales de prêt ont vocation, depuis 1968, à desservir par bibliobus les établissements scolaires du 1^{er} cycle du 2^e degré dans toutes les communes du département, quelle que soit leur population. Il s'agit d'un service dit « de prêt direct », c'est-à-dire que le bibliobus se rend à intervalles réguliers (toutes les 4 ou 6 semaines) dans la cour de l'établissement et que, par classes et sous la conduite des maîtres, tous les élèves viennent dans le bibliobus faire leur propre choix parmi les livres proposés. Dans l'intervalle des passages, les élèves peuvent échanger leurs livres. Des plus jeunes, qui s'accroupissent pour fouiller dans les rayonnages les plus bas qui leur sont destinés, aux plus grands qui font souvent leur choix par groupes de deux ou trois, tous manifestent de la sympathie au bibliobus qui apporte de l'extérieur une animation bienvenue. L'action ainsi entreprise tire sa valeur de la qualité des ouvrages proposés, des échanges que suscitent, entre élèves et entre maîtres et élèves, les lectures faites par les uns et les autres ; elle s'approfondit si elle s'insère dans la pédagogie, la bibliothèque fournissant listes bibliographiques et livres sur des thèmes de

recherche choisis par le professeur. Des bibliobus scolaires fonctionnent actuellement en Indre et Loire, dans le Cantal, dans le Doubs, et Territoire de Belfort, dans le Haut-Rhin, en Seine-et-Marne et dans le Tarn.

Une pédagogie de la lecture, une initiation à la recherche et à l'information ne peuvent être qu'œuvre commune de l'enseignant et du bibliothécaire. Il appartient au second de faire connaître le livre (ou tout autre document), d'en suggérer la lecture, d'en enseigner l'utilisation ; c'est au premier de faire de ces apports acte pédagogique.

Beaucoup de bibliothécaires acquièrent, dans l'expérience quotidienne de leur métier, la conviction que c'est dès l'école qu'il faut former les hommes à l'utilisation du livre. Ils se tournent vers les enseignants et, pour peu que ceux-ci s'y prêtent, sont disposés à leur communiquer leur foi et leurs connaissances. Des collaborations très fructueuses se nouent ; on peut signaler, en particulier, comme initiative heureuse les conférences qui sont faites par des bibliothécaires dans les Ecoles normales d'instituteurs, notamment, sur les livres pour enfants.

BIBLIOTHEQUES ET EQUIPEMENTS INTEGRES

Depuis quelques années, une nouvelle conception des équipements éducatifs, sociaux et culturels est née sous le nom « d'équipements intégrés ». Il s'agit de grouper, plus ou moins étroitement, des établissements habituellement autonomes et séparés, et de les destiner soit à un usage polyvalent soit à différents types d'usagers (élèves et adultes, par exemple).

Les premières expériences comportant une bibliothèque sont faites autour d'un C.E.S. et dans l'intention prédominante de rénover l'enseignement en ouvrant l'école à la vie : Yerres, Istres, la Ville Neuve de Grenoble.

D'autres équipements intégrés, à plus grande échelle, doivent constituer, en quelque sorte, le « Cœur culturel » de la cité dans les villes nouvelles de la Région parisienne, Agora d'Evry, centre culturel de Cergy Pontoise, etc.

Dans la phase actuelle d'études ou de construction, il s'agit surtout d'équilibrer et concorder des programmes qui peuvent, en partie, se compléter. La phase de fonctionnement demandera plus d'innovation, tant pour fixer le statut de ces établissements, en assurer le financement que pour animer et coordonner en équipes les actions à mener.

L'avenir dira l'efficacité de la formule. Dès à présent, la Direction des bibliothèques et de la lecture publique se prête volontiers à l'expérience, consciente de l'impulsion que pourra y trouver la bibliothèque dans la mission que lui confère l'organisation de l'éducation permanente, attentive à ne pas retomber dans les erreurs du passé en liant trop étroitement l'image de la bibliothèque à l'école, ferme sur la nécessité de maintenir à la bibliothèque son caractère propre et, surtout, de sauvegarder son intégration dans le réseau général des bibliothèques de la ville.

(1) Hessenforder (Jean). Les bibliothèques centrales pour les élèves dans les établissements du second degré. Dans *Recherches pédagogiques* n° 37 RP, 1969.

AUTRES BIBLIOTHEQUES

Le lent développement des bibliothèques publiques, leur inadéquation aux besoins populaires, sont sans doute la raison de l'existence, plus marquée en France que dans public. Ces réseaux se sont créés autour de trois pôles principaux : éducation populaire ; philosophie religieuse ; milieu de travail.

La Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, mettant en place des œuvres d'éducation périscolaires, a créé une branche spécialement vouée au livre, le Centre laïque de lecture publique, qui anime dans plusieurs départements des associations ou fédérations d'œuvres laïques. Dans des départements qui n'ont pas encore de bibliothèque centrale de prêt, ces associations jouent souvent le rôle de bibliothèques itinérantes.

L'Action catholique générale féminine a organisé tout un réseau de bibliothèques dénommées *Bibliothèques pour tous*. Depuis 1970, l'Association « Culture et Bibliothèques pour tous » a pris son autonomie. Solidement implantées dans certains départements, ces bibliothèques de prêt se présentent, souvent, dans des boutiques bien situées et les personnes bénévoles qui s'en occupent reçoivent une formation professionnelle élémentaire. Le réseau des « Bibliothèques pour tous » a prêté, en 1971, 7 916 051 volumes.

La bibliothèque dans le milieu du travail ou de l'entreprise est un élément non négligeable de promotion de la lecture. Son succès est la meilleure preuve que, plus est proche et accessible le livre, plus facilement et fréquemment il est lu. Certaines grandes administrations ont mis en place pour leur personnel des réseaux fort importants. Citons les P.T.T. qui comptent 110 bibliothèques et font parvenir des livres jusque dans la recette du moindre village, ainsi que la S.N.C.F. qui propose aux cheminots environ 400 points de desserte, fait circuler deux voitures bibliothèques (Bibliofer) et a prêté, en 1971, plus de 4 millions de volumes.

La bibliothèque de la Régie Renault, remarquablement bien organisée et dotée, s'est fait particulièrement connaître, mais nombreux sont les Comités d'entreprise qui, dans leurs œuvres sociales, font une place de choix à la bibliothèque. Ils se heurtent, toutefois, à la difficulté de faire

survivre une bibliothèque dont le fonds se renouvelle insuffisamment. Aussi bien acceptent-ils souvent l'aide des bibliothèques publiques, soit sous la forme de dépôts, soit sous la forme d'une desserte directe. La bibliothèque municipale de Lyon a été l'une des premières à mettre un « bibliocar » au service des usines de la ville. Quant aux bibliothèques centrales de prêt, elles répondent aussi largement qu'elles le peuvent aux demandes des usines et des entreprises.

Citons, encore, pour le public qu'elles touchent, occasionnellement, mais en nombre, les bibliothèques de l'armée et les bibliothèques d'hôpitaux.

L'armée

Le Service de l'action sociale des armées, du ministère des Armées (5, rue de Chazelles, Paris 17^e) développe, notamment depuis 1963, les bibliothèques des corps de troupes ; l'objectif vise à en organiser une dans chaque caserne. Un crédit annuel est attribué pour l'achat des livres dont une partie est regroupée au Service central, tous les titres commandés étant choisis par le responsable de chaque bibliothèque. Le Service central publie le *Bulletin bibliographique des armées* qui signale et analyse chaque trimestre les livres nouvellement publiés.

Les hôpitaux

En règle générale, dans les hôpitaux, les bibliothèques ne sont pas des services officiels de l'établissement mais sont gérées par des œuvres privées et animées par des bénévoles. Toutefois, la bibliothèque municipale peut faire bénéficier de ses services les hôpitaux qui sont de statut municipal.

L'Assistance publique de Paris a mis en place, dans les établissements qui relèvent d'elle, une organisation de bibliothèques solide et éprouvée, sans avoir encore reconnu au personnel qui s'en occupe un statut de bibliothécaires. Les hospices civils de Lyon bénéficient également d'une remarquable organisation de bibliothèques.

LE PUBLIC

On le sait, les bibliothèques publiques sont, en France, en période de « décollage ». Elles sont donc loin de connaître tout leur public potentiel et l'effort actuel a pour principal objet, et pour résultat, de servir ceux que, traditionnellement, les bibliothèques ignoraient. Or tout un secteur, jusqu'ici négligé, se révèle très facilement disponible et l'on comprend que le souci premier soit de satisfaire au mieux un appétit de lecture qui dépasse, souvent, les moyens présents.

Aussi bien paraît-il presque vain, pour l'instant, à ceux qui sont dans l'action de s'interroger longuement sur des non-lecteurs irréductibles, si nombreux sont encore les non-lecteurs de fait qui n'attendent que des bibliothèques pour devenir lecteurs. L'expérience des bibliothèques n'appuie aucunement le bien-fondé de slogans si communément répétés qu'ils prennent allure de vérités démontrées. Les Français ne lisent plus affirme-t-on, sans définir ce qu'est lire, sans information rétrospective sérieuse, sans comparaison avec les statistiques des pays voisins. Peut-être une certaine classe de gros lecteurs consacre-t-elle une moindre part de ses loisirs à la lecture, mais c'est à d'autres que s'adresse une politique de lecture publique. Et ceux-ci ne font pas défaut quand on les convie.

Les succursales des bibliothèques municipales dans les quartiers, les bibliobus, les dépôts dans les collectivités et les entreprises touchent des usagers qui n'avaient, jusqu'à présent, aucune possibilité de bénéficier des bibliothèques.

Ces lecteurs nouveaux qu'amène une action nouvelle, il sera important de mieux les connaître, de saisir leurs besoins, leurs goûts et de percevoir ce qu'ils peuvent attendre de l'édition française. Des études monographiques, du type de celle qui a été faite à Lyon en 1965-1967 (1) ou de celles que mène à Bordeaux l'école de Robert Escarpit, devraient tenter des étudiants en sciences humaines.

Il faut affiner et creuser les résultats d'ensemble d'où se dégagent, avec une certaine constance quant à la nature des prêts, les proportions suivantes : si 30 % des livres prêtés vont aux enfants (moins de 14 ans), les livres prêtés aux adultes se répartissent en 66 % d'ouvrages d'imagination et 34 % d'ouvrages dits documentaires.

La composition socio-professionnelle des lecteurs

La composition socio-professionnelle du public des bibliothèques est mal connue. Pour la première fois, ont pu être dégagés, d'après les rapports des municipalités pour

1970, des chiffres concernant les emprunteurs de 203 villes de plus de 10 000 habitants. La comparaison avec la composition socio-professionnelle de la population de ces mêmes villes fait surtout apparaître la très grande prédominance des jeunes, élèves, étudiants.

La difficile tâche des bibliothécaires est, tout en cherchant à satisfaire les usagers habituels, de maintenir, dans l'équilibre des acquisitions, dans l'animation, dans la prospection, une politique ouverte qui affirme la bibliothèque comme étant propriété de tous s'adressant à tous. On ne peut ignorer, en effet, le danger qu'il y a à voir un public chasser l'autre, alors que la bibliothèque devrait être un facteur d'intégration sociale.

Dans l'ensemble des usagers des bibliothèques, certains groupes se dégagent qui posent des problèmes spécifiques : les enfants, les adolescents, les personnes âgées, les malades, les immigrés.

Les enfants

En France, les premières bibliothèques pour enfants se sont inspirées des expériences américaines et l'on connaît le rôle de pionnier qu'a joué *l'Heure joyeuse*, rue Boutebrie, à Paris.

Actuellement, la desserte des enfants (de 4 à 14 ans) est une part importante de l'activité des bibliothèques. On compte que le tiers environ des collections des bibliothèques centrales de prêt leur sont destinées. Quant aux bibliothèques municipales, elles sont de plus en plus nombreuses à faire une place — souvent encore insuffisante — au coin ou à la section pour enfants. On peut en dénombrer 280 environ sans compter les succursales. Dès qu'elles le peuvent, elles organisent des activités diverses et animent « l'Heure du Conte ».

La responsabilité première de qui propose des livres aux enfants est le choix des titres ; le rôle des bibliothèques dans la promotion d'ouvrages de qualité est important et doit influencer, peu à peu, la production des livres pour enfants, tant littéraire que documentaire. L'action de l'Association *la Joie par les livres* s'est manifestée en ce domaine au profit de toutes les bibliothèques, car, non contente de créer une bibliothèque pilote à Clamart, elle publie le *Bulletin d'analyses des livres pour enfants* et organise des cours de littérature enfantine. Dûe à l'initiative d'un mécène, la *Joie par les livres*, (4, rue de Louvois - Paris 2^e) a été donnée à l'Etat par sa fondatrice en 1971 et elle est maintenant rattachée à l'Ecole nationale supérieure de bibliothécaires. Son œuvre reste des plus utiles aux bibliothèques françaises là où leur tâche a, sans doute, le plus d'impact pour le développement culturel de tous les milieux

(1) Bibliothèque municipale, Lyon. — Livres et lecteurs à Lyon. Six enquêtes psycho-sociologiques en 1965-1967. — Lyon, Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 1968, 174 p.

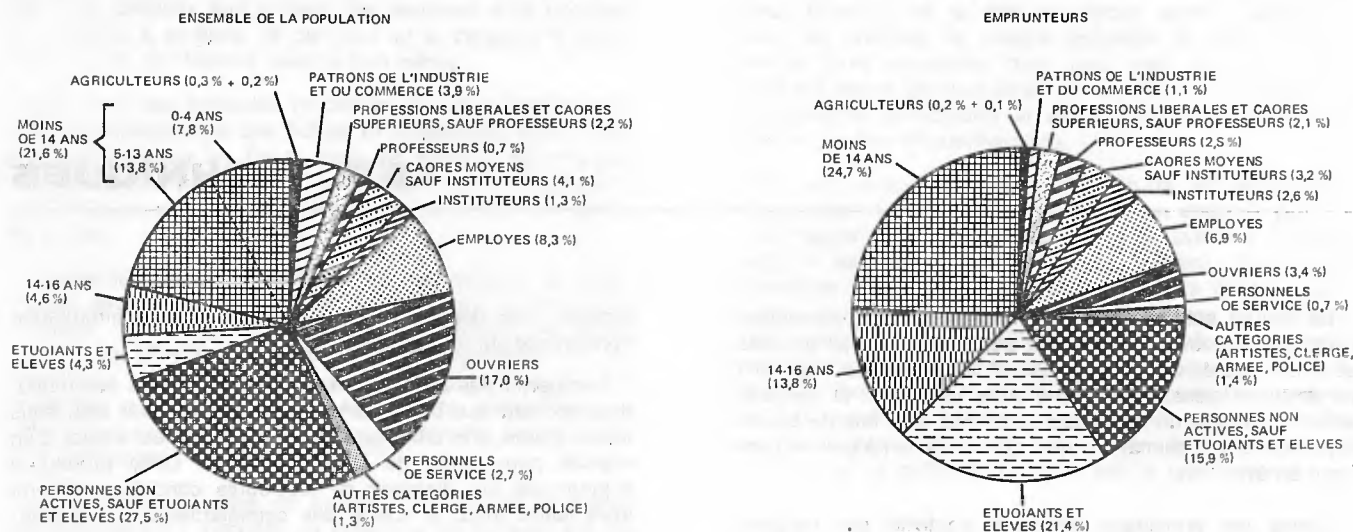
sociaux. Si les enfants forment le public favori des bibliothèques, participant volontiers à leur vie et à leur fonctionnement, ils sont, aussi, ceux qui exigent du personnel le

concours le plus difficile ; pédagogue, psychologue et animateur, le bibliothécaire pour enfants devrait être toujours particulièrement qualifié.

FIGURE N° 2

LE PUBLIC DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES EN 1970

Répartition des emprunteurs par classes d'âge et par catégories socio-professionnelles, d'après un échantillon de 203 villes de plus de 10 000 habitants



NOTE. — Les catégories 0 et 1 ont été regroupées sous le titre «agriculteurs», le premier chiffre concernant les exploitants et le second les salariés.

Extrait de : Bibliothèques municipales ; statistiques 1970. p. 225, in Bulletin des Bibliothèques de France, 17^e année, n° 5, mai 1972.

Les adolescents

Il s'agit moins d'une classe d'âge que de la période cruciale d'insertion dans la société des adultes. Le problème de l'adolescence n'est pas le même pour les jeunes qui continuent leurs études, pour ceux que rejette l'école et pour les travailleurs. Cette diversité est peut-être la cause d'une certaine incertitude chez les bibliothécaires. Faut-il ou ne faut-il pas prévoir une section pour adolescents dans les bibliothèques publiques ?

Si l'on s'accorde à dire que l'adolescent a l'usage normal de la salle de prêt pour adultes, certains signalent la propension des adolescents à se regrouper entre eux et à accaparer, au besoin, à leur usage une salle de la bibliothèque. Ne vaudrait-il pas mieux, disent-ils, le prévoir dans le programme ?

Quoi qu'il en soit, bien des recherches restent à faire, tant par les éditeurs que par les bibliothécaires, sur l'attitude de l'adolescent en face du livre et de la lecture. La « sous-littérature » cherche et trouve, souvent, en lui son

meilleur client. L'effort de réflexion qui a été fait pour les enfants, à Clamart, par la *Jolie par les livres* pourrait trouver son parallèle pour les adolescents. Un projet se dessine de créer autour d'une bibliothèque expérimentale, un centre de recherches sur le sujet.

Les personnes âgées

Quand le temps n'est plus occupé par l'activité professionnelle et que vient l'âge des loisirs forcés, la lecture reprend ses droits. Les bibliothèques connaissent ces lecteurs moins pressés et décidés que d'autres, mais auprès de qui le conseil se prolonge en conversations, aussi utiles, souvent, au jeune bibliothécaire qu'appréciées du lecteur.

Pour un certain public, la lecture est alors une découverte ou une redécouverte à faire qui n'est guère facilitée par l'édition française. On songe à l'importance qu'a prise en Angleterre la diffusion des « large print books ». Depuis 1964, sous l'influence des bibliothécaires, et après des re-

cherches sur la lisibilité des caractères, un choix de plus de 2 000 titres, où l'on trouve les œuvres des meilleurs auteurs de la littérature anglaise, a été lancé par 23 éditeurs.

L'aide à la lecture ne commence-t-elle pas à la présentation du livre lui-même ? Non seulement les personnes âgées, les mal-voyants mais tous ceux qui n'ont pas eu, par leurs études ou leur profession, d'entraînement à la lecture, seraient attirés par des textes plus aérés, plus illustrés, dont la typographie aurait pour règle d'or la lisibilité. L'édition religieuse a fait, autrefois, cet effort.

La formule du « livre de poche », par son aspect même, ne pouvait satisfaire qu'un certain public, jeune et familier

du livre. Aussi bien a-t-on noté dans les pays divers que son succès a amené des lecteurs à multiplier leurs lectures mais n'a pas sensiblement accru le nombre des lecteurs.

D'autres groupes d'usagers demanderaient des services spécifiques : on songe aux malades et infirmes retenus à domicile, aux enfants handicapés, aux aveugles, aux immigrants. Ce qui est fait en ces domaines, en France, reste action rare et isolée. Citons l'exemple de la ville de Toulouse dont la bibliothèque possède une importante collection d'ouvrages en Braille et qui va créer une succursale spécialement consacrée aux aveugles, enfants et adultes.

LES TECHNIQUES

La lecture publique demande à ceux qui s'y consacrent l'aptitude à s'ouvrir et s'adapter aux individus, aux groupes et à la société. Cette exigence est fondamentale mais elle ne doit pas laisser ignorer une autre exigence : la connaissance et l'usage de méthodes éprouvées à la fois de bibliothéconomie et d'animation, ainsi que l'initiation à une technologie en évolution.

Citons les principaux secteurs d'activité sur lesquels s'exercent les méthodes et techniques :

a) dans les opérations bibliothéconomiques, l'acquisition des livres et documents, leur présentation au public, les catalogues qui rendent compte de l'ensemble des collections et en facilitent l'exploitation, le prêt à domicile ;

b) dans les opérations d'animation, les activités dites d'extension, expositions, montages audio-visuels, lectures à haute voix, heure du conte.

Acquisitions

Même si un Comité est appelé à dresser des listes de propositions d'achats, le bibliothécaire est le principal responsable de la politique d'acquisition. Il est, certes, à l'écoute des lecteurs à qui est offerte la possibilité de remplir par écrit leurs demandes, mais il a le devoir de se tenir informé de la production bibliographique, de lire analyses et critiques, de maintenir entre les genres et les niveaux un juste équilibre ; c'est à lui qu'il revient de faire les options qu'exigent toujours les contraintes financières. Le « choix des livres » pour les achats est une opération primordiale puisqu'elle donne, peu à peu, à la bibliothèque sa physionomie et son caractère. Tâche de réflexion et de jugement, elle doit s'appuyer sur une curiosité d'esprit et une mise à jour des connaissances entretenues par des

lectures, des dépouillements de revues et une information permanente sur la production.

Une partie des crédits alloués par la Direction des bibliothèques, soit aux bibliothèques centrales de prêt soit, sous forme d'aide, aux bibliothèques municipales, est l'objet d'un marché pour achat de livres centralisé. Cette procédure a pour seul but d'obtenir de meilleures conditions de prix mais laisse toute la liberté des commandes aux bibliothèques bénéficiaires. Le marché conclu, chaque année, sur appel d'offres restreint a eu, depuis 1968, trois titulaires différents. Il est limité aux livres et exclut, actuellement, les disques.

Présentation des livres et classement

Livre de bibliothèque, est-ce-dire livre à la reliure noire particulièrement austère ? Il n'en est plus question. Le maintien de la jaquette illustrée, l'emploi de matière plastique transparente, divers procédés d'emboîtement moins coûteux que la reliure proprement dite sont d'usage courant dans les bibliothèques.

Le livre, une fois « équipé » pour un plus long service, doit être présenté au choix direct du lecteur dans un certain ordre. Si les systèmes de classification ouvrent aux professionnels des thèmes de discussion théorique, ils n'ont pour l'usager que l'intérêt pratique d'offrir, côte à côte, divers ouvrages traitant d'un même sujet avec des points de vue et à des niveaux différents et de rapprocher les ouvrages traitant de sujets connexes. Le système de classification le plus usité dans les bibliothèques publiques est la classification décimale Dewey qui a fait ses preuves dans les grandes bibliothèques anglo-saxonnes. Il faut espérer qu'une traduction française de la 18^e édition en facilitera prochainement l'emploi. La traduction de la 17^e édition a fait l'objet d'un tirage provisoire.

Catalogues

La notice qui rend compte, suivant des normes établies, de l'identité de chaque livre : auteur, titre, éditeur, date, format, nombre de pages, est l'objet d'une fiche qui indique la localisation de l'exemplaire. L'accès libre aux livres a diminué le rôle du fichier auprès du public. Celui-ci n'en est pas moins indispensable puisqu'il permet seul de connaître si tel ou tel titre est présent dans les collections de la bibliothèque.

Aux notices descriptives courantes, auteurs et matières, s'ajoute, parfois, l'analyse du contenu de l'ouvrage. Pour les livres destinés aux enfants ces analyses sont conçues de manière à intriguer la curiosité et à conduire à chercher la suite de l'histoire dans le livre même.

Bien que des procédés modernes de reprographie facilitent la multiplication des fiches, le catalogage, avec l'obligation d'intercaler les fiches dans les fichiers, est une des contraintes du métier dont les bibliothèques escomptent beaucoup qu'elle leur sera, un jour prochain, en partie épargnée.

Souhaitée depuis longtemps, une organisation de catalogage centralisée offrant aux bibliothèques la possibilité d'obtenir, dans des délais rapides, les fiches des livres qu'elles acquièrent, naîtra peut-être de l'application de l'informatique. L'automatisation de la *Bibliographie de la France* qui publie chaque semaine les notices de la production française courante en est le préalable et s'annonce comme relativement proche.

L'ordinateur, du reste, ne promet-il pas la fin du fichier de bibliothèque ? Gardant en mémoire les notices qui lui sont communiquées, il est constamment à même de produire la liste de l'ensemble du fonds avec toute possibilité de sélection et de classement suivant le programme adopté. Ces listes peuvent être communes à tout un réseau de bibliothèques. En usage dans les bibliothèques anglaises, en particulier à Londres, elles se présentent depuis peu dans les bibliothèques de la Cité de Westminster sous la forme de microfilms conservés en cassettes. Le public se sert, dit-on, sans déplaisir, des appareils « lecteurs » adaptés à la consultation qui sont mis à sa disposition.

Présentation au public de catalogues à jour, consultables en plusieurs exemplaires, facilité d'établir et de diffuser des listes sélectives, tels seront les bienfaits de l'informatique au service du public. En France, ces techniques sont encore à la période de rodage, bien que le catalogage par ordinateur soit amorcé dans deux ou trois bibliothèques municipales.

Prêt

Le prêt de livres à domicile est une opération de gestion dont l'organisation doit répondre à plusieurs impératifs :

— rapidité des opérations à accomplir devant les usagers, tant à la sortie qu'au retour des documents pour éviter les attentes aux banques de prêt, surtout aux jours et heures de pointe ;

— clarté et sûreté du système de contrôle permettant, entre autres, de faire observer la limite de délai accordé pour le retour du livre.

Les bibliothécaires savent, par ailleurs, quelle mine de renseignements leur apporte l'exploitation des fiches de prêt sur les goûts, les habitudes des lecteurs par âge, profession, catégorie sociale et, également, sur le genre d'ouvrages le plus emprunté, les titres les plus demandés.

Les systèmes de prêt les plus simples et les plus utilisés (Brown et Newark) sont conçus sur le principe du regroupement de la fiche (ou pochette) du lecteur et des fiches des livres empruntés, avec mention, sur un papillon collé dans l'ouvrage, de la date de retour exigé. L'enregistrement des données de chaque opération de prêt : nom du lecteur, titres empruntés, date, peut aussi être faite oralement sur bande de magnétophone (système utilisé dans des bibliothèques municipales et des bibliobus) ou par photographie sur film (Photocharging).

S'il est une opération de gestion que l'on est tenté d'automatiser dans les bibliothèques, c'est bien celle du prêt. La bibliothèque de Massy est équipée d'un système d'origine anglaise ALS (Automatized Library System). Que l'automatisation soit appliquée dès la saisie des données à la banque même de prêt, comme à Massy, ou bien qu'elle n'intervienne qu'après mise sur ordinateur des bordereaux, comme à Antony par exemple, elle a pour avantages, outre l'envoi automatique de lettres de rappel aux retardataires, celui de conserver la trace des emprunts et de permettre des statistiques fructueuses et variées dont l'exploitation doit éclairer la politique à mener par le bibliothécaire.

Matériel autre que l'imprimé

Des techniques appropriées, mais aussi proches que possible de celles en usage pour l'imprimé, s'appliquent aux autres documents que communique et prête la bibliothèque.

Les disques sont présentés dans des bacs en accès direct ; ils sont catalogués et classés suivant des règles qui n'ont pas fait l'objet de normes mais qui viennent d'être, notamment, proposées dans le *Manuel du discothécaire*. Paris, Discothèque de France, 1971. Pour le prêt à domicile, la fragilité du support exige un contrôle particulier tant à la sortie qu'au retour.

Les procédés employés à l'égard d'autres supports : diapositives, films, reproductions de tableaux relèvent de la pratique et de l'usage encore trop sporadiques pour être normalisés.

Animation

Animer une bibliothèque, c'est, évidemment, imprégner d'un certain esprit sa vie dans toutes les manifestations. Aussi bien les techniques dites d'animation s'appliquent-elles à ce qu'on appelle plus précisément activités d'extension.

Ces activités s'imposent auprès des enfants, d'abord sous la forme bien connue de « l'Heure du conte » agrémentée de projections et films, sous forme aussi de travaux d'expression divers : marionnettes, modelages par exemple, et, auprès de tous, sous forme d'expositions, montages audiovisuels, etc. Parce que ces activités ne peuvent souffrir la médiocrité, elles exigent des connaissances qui devraient faire partie intégrante de la bibliothéconomie.

Si beaucoup d'entre elles demandent l'utilisation d'appareils dont la technique est en évolution, il en est qui ne reposent sur aucun moyen mécanique, telle la veillée de lecture.

Lire à haute voix devant quelques personnes assemblées, puis animer une discussion libre sur le texte, est-ce un moyen d'enseigner à lire ? La simplicité du procédé semble d'un autre âge, mais la pratique dément cette impression et l'on sait que *Peuple et culture*, qui a conçu une méthode, continue à la perfectionner. De jeunes bibliothécaires apportent beaucoup d'intérêt à cette forme d'animation autour du livre et y voient un travail en profondeur si elle est pratiquée de relais en relais.

L'aperçu des opérations techniques que demande le

fonctionnement d'une bibliothèque suggère, de lui-même, la nécessité de centraliser ou de coordonner les tâches. Que de bonnes volontés ont échoué dans des entreprises limitées et, par là-même, peu viables. Si, de par leur nature, les bibliothèques centrales de prêt assument, dans le cadre du département, un service commun qui se ramifie ensuite et aboutit souvent à de petites unités, les communes doivent prendre conscience de la même nécessité : multiplier les points de desserte, s'insérer dans des maisons de jeunes, des centres sociaux, des maisons de la culture, des maisons de l'enfance, des Foyers de personnes âgées, être présentes dans les entreprises, les écoles, les hôpitaux, très bien, mais à la condition de maintenir fortement centralisées toutes les tâches techniques à un échelon commun, c'est-à-dire à la bibliothèque municipale. Il y a toujours à lutter contre la tendance à l'éparpillement.

L'obligation d'accomplir dans les différentes bibliothèques les mêmes tâches matérielles astreignantes n'a pas encore suscité, en France, le recours qu'offrent dans d'autres pays des entreprises commerciales. Aux U.S.A., au Canada, en Grande-Bretagne et ailleurs, les bibliothèques peuvent se procurer, auprès de firmes spécialisées, des services divers et, notamment, des livres et documents complètement équipés pour l'usage en bibliothèque.

LA PROFESSION

La profession de bibliothécaire s'exerce, soit dans le secteur public au service de l'Etat ou des communes, soit dans le secteur privé.

Les mêmes diplômes professionnels peuvent sanctionner la compétence nécessaire dans les deux secteurs. Les carrières du secteur public sont soumises à des règles de recrutement propres et à des statuts particuliers, que ce soit pour la catégorie A ou B.

Les diplômes

Les diplômes professionnels se situent à deux niveaux :

- le diplôme supérieur de bibliothécaire (D.S.B.) au niveau de la licence ;
- le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (C.A.F.B.) au niveau du baccalauréat.

Ces deux diplômes sont décernés par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique et l'enseignement préparatoire en est donné par l'Ecole nationale supérieure des bibliothécaires (E.N.S.B., 2, rue de Louvois - Paris 2^e).

Le diplôme supérieur de bibliothécaire

Il est obtenu par examen après une scolarité d'un an à l'E.N.S.B. que peuvent suivre, à titre d'élèves associés, des candidats munis de la licence, et, à titre d'élèves-fonctionnaires, des candidats, également munis de la licence ou admis par promotion interne, mais ayant subi les épreuves d'un concours d'admission, soit externe soit interne, et s'étant engagé à servir l'Etat pendant dix ans. Chaque promotion compte une centaine d'élèves dont cinquante à soixante élèves-fonctionnaires.

Tous les élèves, qu'ils se destinent à la lecture publique ou à d'autres catégories de bibliothèques, reçoivent une formation commune et subissent les mêmes épreuves.

L'enseignement, cependant, comporte des options parmi lesquelles une option « Lecture publique » qui comporte, entre autres, une initiation aux méthodes d'animation.

Le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire

Ce dernier a été créé par arrêté du 17 septembre 1951 ; il est obtenu par un examen accessible aux candidats bacheliers ou, sinon, à ceux qu'une commission *ad hoc* admet

à se présenter s'ils ont une certaine durée de service dans les bibliothèques.

Après un enseignement dit « de tronc commun », sanctionné par un premier examen, les candidats ont le choix entre plusieurs options pour les épreuves définitives. Trois options intéressent la lecture publique :

- bibliothèques municipales,
- lecture publique,
- bibliothèques d'établissements d'enseignement et bibliothèques pour la jeunesse.

La préparation comporte obligatoirement un stage d'application dans les bibliothèques publiques et, pour la dernière option, dans une bibliothèque d'établissement scolaire.

L'enseignement préparatoire du C.A.F.B. peut être suivi non seulement à Paris mais aussi en province, qui compte une trentaine de centres, sans que ceux-ci soient encore institutionnalisés comme il serait souhaitable.

Les carrières

Personnel d'Etat. Catégorie A

Les élèves-fonctionnaires qui, à la sortie de l'E.N.S.B., ont obtenu le D.S.B. entrent, comme conservateurs, dans le corps du personnel scientifique d'Etat. Ce corps est commun à toutes les catégories de bibliothèques et les affectations aux postes vacants sont faites en tenant compte des vœux des candidats, de leur rang de sortie et des nécessités de service.

Les bibliothèques publiques offrent, chaque année, des postes à un tiers environ des élèves dans les bibliothèques centrales de prêt et dans les bibliothèques municipales classées. Avant leur entrée en fonction, les élèves font un stage d'application de deux mois dans une bibliothèque publique. Mais, quelle que soit l'affectation en début de carrière, les conservateurs gardent toute possibilité de mutation d'une catégorie de bibliothèques à l'autre.

TABLEAU N° 2

	Durée de carrière	Nombre d'échelons	Indices	Traitements
PERSONNEL D'ETAT				
Conservateur-en-chef	6 ans	4	536-737	3268-4505
*Conservateur de 1ère classe	10 ans	5	460-627	2800-3828
*Conservateur de 2ème classe	12 ans	6	278-441	1684-2683
Sous-bibliothécaire principal	13 ans	7	297-430	1799-2615
*Sous-bibliothécaire chef-de-section	12 ans	5	317-395	1920-2400
*Sous-bibliothécaire	22 ans	11	202-342	1224-2074
PERSONNEL COMMUNAL				
Bibliothécaire de 1ère catégorie	21 ans	8	278-612	1684-3736
Bibliothécaire de 2ème catégorie	21 ans	8	248-441	1502-2683
Sous-bibliothécaire principal	12 ans	5	317-395	1920-2400
*Sous-bibliothécaire	22 ans	11	202-342	1224-2074

Carrières et traitements des personnels de catégories A et B en juin 1972

Les titulaires d'emplois précédés d'un astérisque ont la possibilité d'accéder à l'emploi supérieur par promotion au choix. Les emplois de conservateur-en-chef, de conservateur de 1ère classe et de sous-bibliothécaire d'Etat ou communal ont en outre un échelon exceptionnel auquel peuvent accéder un nombre limité d'agents et qui n'a pas été mentionné ici.

Indices = indices majorés du 1er octobre 1970.

Traitements = traitements nets mensuels + indemnités de résidence en 1ère zone de salaire (16%), non compris les suppléments familiaux

Les carrières et traitements du personnel de la Ville de Paris sont les mêmes que ceux du personnel d'Etat.

Ont également accès au corps du personnel scientifique des bibliothèques, sur concours particulier, les archivistes paléographes qui, après leurs études à l'École des Chartes, suivent un enseignement — avec stage — dans les bibliothèques, d'une durée de six mois.

Personnel d'Etat. Catégorie B

Le corps du personnel technique d'Etat des bibliothèques (catégorie B), dit sous-bibliothécaires, qui est commun à toutes les catégories de bibliothèques, est recruté par concours ouvert aux bacheliers sans formation préalable. Dans le domaine de la lecture publique, des emplois leur sont offerts exclusivement dans les bibliothèques centrales de prêt.

Personnel communal. Catégories A et B

Le personnel communal des bibliothèques municipales comporte : 1) des bibliothécaires (catégorie A, emplois de 1^{re} ou 2^e catégorie) dans les bibliothèques municipales non classées ; 2) des sous-bibliothécaires (catégorie B) dans toutes les bibliothèques municipales, classées ou non.

Ce personnel relève du statut du personnel communal, mais son recrutement, pour lequel le D.S.B. et le C.A.F.B. sont reconnus comme titres professionnels, est soumis à des règles particulières (arrêté du 24 janvier 1966 modifié par l'arrêté du 18 octobre 1968).

Ville de Paris

Le personnel des bibliothèques de la Ville de Paris a un statut propre. Après un concours spécial d'admission, les futurs conservateurs suivent l'enseignement de l'E.N.S.B. et obtiennent le D.S.B. Leur carrière est semblable à celle des conservateurs du corps de l'Etat.

Les bibliothécaires documentalistes de lycées n'ont, actuellement, pas de statut particulier et c'est en tant que membre du personnel enseignant qu'ils exercent leurs fonctions. Un certain nombre d'entre eux, toutefois, acquièrent le C.A.F.B.

Des projets de réforme de la formation professionnelle sont en cours d'étude :

Ils prévoient, notamment, la prolongation d'une année supplémentaire de scolarité pour les élèves de l'E.N.S.B., ce qui permettrait un enseignement plus diversifié et, grâce à des stages d'application, une formation moins théorique. L'École, actuellement abritée dans un immeuble de la Bibliothèque nationale, doit s'installer, prochainement, à Villeurbanne sur le campus de l'Université de Lyon.

Au niveau du C.A.F.B., l'organisation de plusieurs centres d'enseignement en province apparaît indispensable. Le développement actuel des bibliothèques municipales, qui se manifeste par de nombreuses constructions nouvelles, met, en effet, au premier rang des préoccupations le recrutement du personnel dont dépendra, en fin de compte, la réussite de l'effort. Or, le manque quantitatif et qualitatif est, aujourd'hui, considérable.

Le point crucial du recrutement des bibliothécaires est de déceler, parmi les candidats, ceux qui sont aptes à exercer une profession pour laquelle l'équilibre, le goût et le don des relations humaines et sociales, bref des qualités de pédagogue, d'animateur et d'organisateur sont indispensables.

Des candidats ne manqueraient pas actuellement que rebutent les difficultés du métier d'enseignant. Ce serait, de leur part, une fausse orientation et une méprise que de croire trouver dans les bibliothèques le refuge des livres.

Les associations professionnelles

Elles sont au nombre de trois, la plus ancienne étant l'*Association des bibliothécaires français*. De recrutement plus étroit, la jeune *Association de l'École nationale supérieure des bibliothèques* (A.E.N.S.B.) oriente essentiellement son action, menée notamment en organisant des colloques sur la défense et l'amélioration de la qualité de la formation professionnelle ; l'autre est l'*Association des bibliothécaires pédagogiques des lycées et établissements d'enseignement public* (21, boulevard d'Inkermann - 92 Hauts-de-Seine).

L'*Association des bibliothécaires français* (A.B.F.) a son siège 4, rue de Louvois. Elle publie un bulletin mensuel, organise congrès, réunions et colloques, comporte des sections spécialisées dont la section des bibliothèques publiques, ainsi que des groupes régionaux. Le nouveau statut qu'elle vient d'adopter tend à donner plus d'autonomie aux sections et aux groupes.

La section des bibliothèques publiques publie un bulletin, *Lecture et bibliothèques*, et organise un enseignement de bibliothéconomie au niveau élémentaire, très suivi et apprécié, et dont les cours sont édités et mis en vente.

L'A.B.F. est un facteur non négligeable de l'évolution des bibliothèques. Organe de concertation et de réflexion, ses suggestions et revendications ont été, dans le passé, à l'origine d'importantes réformes. Si l'existence de la Direction des bibliothèques a diminué quelque peu son action nationale, l'importance de son rôle est très sensible dans le cadre régional et local. Par elle se créent des relations entre les diverses catégories de bibliothèques ; la coopération aboutit parfois à des œuvres communes : catalogue collectif, dépouillement de périodiques, rationalisation des achats. C'est le groupe lyonnais de l'A.B.F. qui, avec une équipe canadienne, a collaboré à la traduction française de la classification Dewey.

AVENIR DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Eduquer, informer, cultiver, distraire, c'est servir de médiateur entre, d'une part, une société mouvante, d'autre part un héritage et une création dont les modes de diffusion et d'expression se renouvellent sans cesse. Le passé démontre que l'évolution ne met pas en cause la finalité de la bibliothèque publique, mais si l'avenir ne contient pas de menace, nombreuses sont les inconnues.

Evolution des supports et des techniques

L'accent est souvent mis aujourd'hui sur la précarité de l'imprimé. Fruit d'une technique relativement récente, ne sera-t-il pas supplanté par des techniques nouvelles ? A vrai dire, l'heure n'en paraît pas encore proche. Le livre se défend bien par un ensemble de qualités qui lui sont propres : maniable, partout disponible, de long usage, il se prend, se laisse, se reprend, il s'adapte à chaque âge, chaque mentalité, à chaque rythme d'assimilation et de compréhension.

La bibliothèque, du reste, n'est pas liée, on l'a déjà dit, au seul imprimé. Diapositive, film, disque, bande, cassette ne sont qu'une autre forme d'enregistrement de la création, de la pensée ou du savoir. Ces supports, cependant, sont d'utilisation moins facile et directe que l'imprimé et exigent l'intermédiaire d'appareils : projecteurs, visionneuses, électrophones, appareils de lecture, écrans. Les conditions d'utilisation sur place, soit individuelle, soit collective, ne sont pas les mêmes que celles de l'imprimé et sont, sans doute appelées à se transformer. Il faut, dès maintenant, en tenir compte dans la disposition des locaux et ménager assez de souplesse pour l'évolution future. Comme l'utilisation de certains de ces nouveaux supports est sonore, il convient de prévoir des espaces isolés phoniquement et même, parfois, physiquement des autres lieux de consultation et de recherche.

Quant au prêt, se réduira-t-il à celui du document en escomptant que l'utilisateur est pourvu à domicile des moyens nécessaires pour l'exploiter ? C'est le cas, actuellement, en France pour le disque et le film. Des bibliothèques étrangères vont plus loin dans le service au lecteur et prêtent également l'appareil permettant d'exploiter les nouveaux media.

Sous quelque forme qu'ils se présentent, l'afflux croissant des messages et des informations risque de déborder la bibliothèque de demain. Comment ordonner, clarifier, fournir une telle masse de documents ? L'ordinateur, certes, s'annonce comme une réponse nécessaire à une question angoissante. Cependant, moins que jamais, aucune bibliothèque isolée ne saurait remplir sa mission. L'avenir est à

la coordination et à la coopération, et c'est en s'insérant dans un réseau documentaire que chaque unité pourra assurer son efficacité. La décentralisation souhaitable dans le service du public a pour condition une concentration des moyens et des techniques à l'échelon régional et national.

Evolution de la société

Quelle que soit l'évolution technique que connaîtra la bibliothèque c'est, plus fondamentalement, l'évolution de la société qui orientera son avenir : c'est aux mutations qui s'annoncent dans l'enseignement, la formation permanente, le mode de vie, l'habitat que se trouve affrontée la bibliothèque publique et qu'elle doit se préparer.

L'éducation

Si l'école résiste aux secousses qu'elle subit en ce moment, ce sera au prix d'une rénovation profonde. Il s'agit de donner au plus grand nombre non plus un savoir limité et acquis, mais une éducation qui éveille et forme l'aptitude permanente à comprendre et à transformer le monde environnant.

Education non plus confinée dans les locaux scolaires, non plus limitée à 10, 15 ou 20 ans de scolarité mais diffuse et permanente.

On sait déjà que bien des autodidactes doivent leur promotion à l'utilisation du livre et des bibliothèques. Or, l'enseignement de demain n'aura-t-il pas pour objectif de préparer chacun à l'autodidaxie ? La bibliothèque sera-t-elle un élément vital de l'« école éclatée » ?

Dès aujourd'hui, la formation continue des adultes est prévue dans la législation, et un avenir, important de conséquences pour les bibliothèques, s'annonce très proche. Ce n'est plus seulement par rapport à l'enseignement du 1^{er} degré et du 2^e degré que les bibliothèques publiques ont à approfondir leur mission pédagogique, mais aussi envers la formation des adultes. Dès leur scolarité, les futurs bibliothécaires devront être alertés sur les objectifs et les méthodes de l'éducation des adultes, ce qui suppose une introduction à la connaissance des questions sociales, ainsi qu'aux techniques d'apprentissage de la lecture et de la documentation, en faisant une large place à l'audio-visuel. Une expérience se met en place actuellement à Sallaumines, à laquelle la B.C.P. du Pas-de-Calais apporte sa contribution. L'équipement intégré d'Istres, demain celui de la Ville Neuve à Grenoble, vont être, en ce domaine, des terrains d'expériences.

Travail et loisirs

Le rythme actuel des horaires de travail en France est tel que l'usage des bibliothèques publiques est difficile aux personnes actives, quelles que soient les solutions adoptées par les bibliothèques, journée continue, ouverture en soirée, ouverture le dimanche.

La diminution des heures de travail tendra-t-elle à alléger l'horaire de travail quotidien ou bien, comme semblent le souhaiter la majorité des Français, à prolonger les week-ends et les vacances ?

Ces variantes sont d'importance pour le fonctionnement des bibliothèques publiques.

Habitat et vie urbaine

Si l'évolution vers l'urbanisation ne semble pas faire de doute, moins évident est le sens dans lequel s'engagera la vie urbaine elle-même. On note déjà, dans les faits, que l'attrait de l'équipement de quartier est prédominant sur celui d'un équipement au centre de la ville, qui perd sa population jeune et active.

Comme le supermarché, la bibliothèque publique devra-t-elle s'installer à la sortie de la ville, près d'un vaste parking ? C'est là un pari sur l'avenir auquel on n'ose encore se résigner.

L'urbanisme conçu pour les villes nouvelles de la Région parisienne a fait un choix qui consiste à juxtaposer sur une même place (Agora, Aula), à l'accès piétonnier, de nombreux équipements éducatifs, culturels ou récréatifs, publics ou privés, dont la concentration doit équilibrer la concentration commerciale. Cinémas, patinoires, musées, écoles de musique, bibliothèques, agence de l'emploi, etc. tenteront dans un même lieu un même public.

Quoi que puisse nous réserver l'avenir — et la prévision dans ce domaine n'est pas facile — il importe de toujours examiner le service de la lecture publique d'une ville comme devant comporter un ensemble d'équipements coordonnés entre eux et s'appuyant sur un équipement muni des services communs et animant le tout.

Evolution administrative et politique

D'autres données, moins sociales qu'administratives et politiques, pourront déterminer l'avenir des bibliothèques ; de nouvelles structures modifieraient sans doute la politique suivie jusqu'à présent qui, pour progresser, a dû emprunter les voies que lui offrent les institutions actuelles

sans disposer toujours de la meilleure base pour une organisation rationnelle.

Il est certain que le développement de la lecture publique est gravement gêné par la multiplicité et l'éparpillement des communes. Ceci ne provient pas uniquement de la modicité des ressources de la plupart d'entre elles. L'obstacle est aussi d'ordre technique, un bon service ne peut se faire qu'à une certaine échelle de population et les bibliothécaires français rêvent de secteurs d'activité de 80 000 à 100 000 habitants, secteurs qui ne correspondent pas aujourd'hui à la réalité des circonscriptions administratives. Particulièrement fâcheuse est l'inadaptation des structures communales dans les agglomérations à tissu urbain continu.

En ce domaine, comme en d'autres, la fusion des communes, la création de communautés ou de districts urbains, aideraient singulièrement la mise en place de réseaux cohérents. Les réformes récentes des institutions locales et régionales qui, en Angleterre et dans les pays nordiques, tendent à diminuer le nombre d'« autorités » responsables, ont d'heureuses répercussions sur les bibliothèques publiques.

A des collectivités locales moins nombreuses et dotées de plus de ressources, il serait sans doute plus facile d'imposer comme dépense obligatoire le fonctionnement d'une bibliothèque publique. Une telle législation est en vigueur dans de nombreux pays européens (1). Elle apparaît comme la première étape, encore à atteindre, d'une réelle politique de la lecture publique ; mais ne serait-elle pas aussi la preuve d'un combat déjà gagné — qui ne l'est point encore ?

Schématiquement, on pourrait dire que l'organisation de la lecture publique en France repose sur l'intervention directe de l'Etat en faveur de la population des communes de moins de 20 000 habitants et, pour le reste, sur le bon vouloir des municipalités. Cette situation, propre à notre pays, risquerait, à échéance, d'aboutir à de sérieuses distorsions si ne s'établissait peu à peu un équilibre. L'action directe de l'Etat, telle qu'elle fut amorcée après la guerre et telle qu'elle a été développée activement après 1964 par les bibliothèques centrales de prêt, supplée à une carence et se révèle, hors de son domaine propre, un levain de progrès. Certains prôneraient volontiers la totale prise en charge par l'Etat de la lecture publique. Ne serait-ce pas faire fi de la collectivité locale, qui peut considérer comme lui revenant en propre une action étroitement liée à la politique éducative, sociale et culturelle de la commune ?

Quoi qu'il en soit, l'évolution future des données démographiques, administratives et politiques pourrait conduire à un nouveau partage des responsabilités de l'Etat et des collectivités en matière de lecture publique, atténuant ou supprimant la différence que marquent fortement, entre les deux canaux actuels, celui des bibliothèques municipales et celui des bibliothèques centrales de prêt, le statut du personnel et les sources de financement.

(1) Gardner (Frank M.). Législation relative aux bibliothèques publiques : étude comparative. — Paris, UNESCO, 1972 (21 cm), 285 p. (Documentation bibliothèques et archives. Etudes et recherches, 2).

CONCLUSION

Indubitablement, la cause de la lecture publique a gagné, ces dernières années, du terrain. Les signes sont nombreux qui confirment que l'impulsion donnée par le gouvernement, en Comités interministériels, en 1967-1968, a trouvé un écho favorable auprès de la population et des élus locaux. Cependant, pour atteindre un seuil encore modeste mais « de sécurité », le développement des bibliothèques publiques demande un effort financier continu et de longue haleine. Aussi bien était-ce un plan décennal qui avait été proposé par le Comité interministériel en 1968. Il n'a pu alors être mis en application.

Les travaux faits à l'occasion du VI^e Plan ont amené à définir à nouveau les objectifs, préciser les niveaux à atteindre, chiffrer les moyens à mettre en œuvre. Le Rapport de la Commission de l'Éducation nationale qui en fait état note que les objectifs poursuivis s'insèrent dans les objectifs plus généraux de rénovation pédagogique, d'éducation permanente et de développement culturel.

Longtemps méconnue, la bibliothèque publique doit, désormais, affirmer sa vocation qui répond à l'appel de l'homme

et de la société d'aujourd'hui. Institution ouverte à tous, commune à tous, allant à tous, riche de l'apport de techniques nouvelles, elle peut satisfaire, dans chaque individu comme dans les groupes, l'aspiration fondamentale à connaître, comprendre, juger, choisir. A l'enfant et à l'adulte, à qui veut s'informer ou s'instruire, se distraire ou se cultiver, non seulement elle propose et offre ses ressources, mais elle sert de médiateur, d'éducateur, de guide et d'animateur. Une société qui saura mieux reconnaître et cherchera à mieux satisfaire le droit de tous à l'instruction, à l'éducation permanente, aux loisirs et à la culture devra développer une institution qui, par nature, sait s'adapter et se diversifier.

Aux bibliothèques il revient de donner, chaque jour à un plus grand nombre, la preuve de leur vitalité et de leur efficacité ; à tous ceux qui ont le souci de la promotion individuelle et collective, il appartient de reconnaître et de faire reconnaître leur action et leur nécessité ; aux responsables politiques, il incombe de mesurer la part qui doit leur être faite dans les objectifs éducatifs et sociaux et les moyens qu'il convient d'y consacrer.

DOCUMENTS ANNEXES

1. Manifeste de l'U.N.E.S.C.O. sur la bibliothèque publique. (1972)
2. Liste et références des textes législatifs et réglementaires relatifs aux bibliothèques municipales.
3. Liste des cinquante-quatre bibliothèques municipales classées.
4. Liste des trente-deux villes dont le poste de bibliothécaire communal est classé en première catégorie.
5. Normes en locaux, véhicules, livres et personnel des bibliothèques municipales.
6. Tableaux statistiques relatifs aux dépenses et aux activités des bibliothèques municipales. (Tableaux 1 à 4).
7. Construction de bibliothèques municipales depuis 1966.

8. Carte des villes comportant des opérations de plus de 400 m² financées par l'État (cartes 1 et 2).
9. Tableau statistique concernant l'ensemble des bibliothèques publiques (1970).
10. Graphiques relatifs aux dépenses de l'État pour la lecture publique de 1967 à 1972. (Tableaux 1 et 2).
11. Graphique indiquant l'implantation des bibliothèques centrales de prêt dans les départements de 1945 à 1972, avec liste des 61 B.C.P. et carte des départements dotés d'une B.C.P.
12. Synthèse des résultats des enquêtes par sondage sur la lecture en France (1959 - 1972).
13. Premiers résultats d'une enquête auprès des lecteurs des bibliothèques centrales de prêt (1972).

ANNEXE N° 1

Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique (1972)

L'UNESCO et les bibliothèques publiques

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a été fondée en vue de servir la paix et le progrès spirituel, en agissant sur l'esprit des hommes et des femmes.

Le présent manifeste proclame la confiance que l'U.N.E.S.C.O. place dans la bibliothèque publique en tant que force vive au service de l'éducation, de la culture et de l'information et en tant qu'instrument indispensable au développement de la paix et de la compréhension internationale.

Une institution démocratique d'enseignement, de culture et d'information

La bibliothèque publique illustre la foi de la démocratie en l'éducation pour tous et à tout âge, ainsi qu'en l'aptitude de chacun à apprécier les réalisations de l'humanité dans le domaine du savoir et de la culture.

La bibliothèque publique est le principal moyen de donner à tous libre accès au trésor des pensées et des idées humaines et aux créations de l'imagination de l'homme.

La bibliothèque publique a pour tâche de reposer l'esprit de l'homme en lui fournissant des livres pour son délassement et son plaisir, de venir en aide à l'étudiant et de faire connaître les progrès de la technique, de la science et de la sociologie.

La bibliothèque publique doit être constituée en vertu de textes législatifs précis conçus de manière à permettre à toute la population de bénéficier de ses services. Il est essentiel que les bibliothèques coopèrent entre elles pour que la totalité des ressources nationales puisse être utilisée et mise au service des lecteurs.

La bibliothèque publique doit être financée en totalité par l'Etat ou les collectivités locales ; ses services ne doivent donner lieu à aucun paiement de la part des usagers.

Pour atteindre ses objectifs, la bibliothèque publique doit être d'accès facile et ses portes doivent être ouvertes également à tous les membres de la communauté, sans distinction de race, de couleur, de nationalité, d'âge, de sexe, de religion, de langue, de situation sociale ou de niveau d'instruction.

Ressources et services que doit offrir la bibliothèque publique

La bibliothèque publique doit donner aux adultes et aux enfants la possibilité de marcher de pair avec leur époque, de ne jamais cesser de s'instruire et de se tenir au courant des progrès accomplis dans les sciences et dans les arts.

Présentées de manière attrayante et sans cesse remises à jour, ses collections doivent être la preuve vivante de l'évolution du savoir et de la culture. Elle pourra ainsi aider les lecteurs à se faire eux-mêmes une opinion et à développer leur goût et leurs facultés critiques et créatrices. Il appartient à la bibliothèque publique de leur transmettre les connaissances et les idées, quelle que soit la forme sous laquelle elles sont exprimées.

La page imprimée est, depuis des siècles, l'instrument universellement admis de la diffusion du savoir, des idées et de l'information ; les livres, les revues, les journaux demeurent donc les principales ressources que doivent posséder les bibliothèques publiques.

Toutefois, la science a créé de nouveaux types d'archives qui occuperont une place de plus en plus grande dans les fonds des bibliothèques. Adultes et enfants doivent pouvoir y trouver des ouvrages reproduits en un format réduit qui facilite leur stockage et leur transport, des films, des diapositives, des disques, des bandes de magnétophone et de magnétoscope, ainsi que le matériel nécessaire à l'usage individuel ou dans le cadre d'activités culturelles.

Au total, la bibliothèque publique doit avoir des ouvrages et de la documentation sur tous les sujets afin de pouvoir satisfaire les goûts de tous les lecteurs, quelle que soit leur instruction ou leur culture.

Toutes les langues employées par une communauté doivent être représentées et la bibliothèque doit posséder dans la langue originale les livres qui revêtent une importance mondiale.

La bibliothèque publique doit être située en un lieu central, être accessible aux personnes souffrant de handicaps physiques et être ouverte à des heures commodes. Les locaux et le mobilier doivent avoir un aspect agréable, familial et accueillant. Il est essentiel que les lecteurs puissent accéder librement aux rayons.

La bibliothèque publique est tout naturellement le centre culturel de la communauté, où se réunissent des gens ayant des intérêts semblables. Elle doit donc disposer de locaux et du matériel nécessaires pour organiser, à l'intention des adultes et des enfants, des expositions, des discussions, des conférences, des concerts et des projections de films.

Des filiales et des bibliothèques itinérantes doivent desservir les zones rurales et les banlieues.

Pour constituer et organiser leurs collections et aider leurs lecteurs, il est indispensable que les bibliothèques disposent, en nombre suffisant, d'un personnel compétent et dûment formé. Ce personnel devra recevoir une préparation spéciale à diverses tâches, comme le service des enfants et des personnes handicapées, la manipulation du matériel audio-visuel, l'organisation des activités culturelles.

La bibliothèque publique et les enfants

C'est pendant l'enfance que s'acquiert le plus facilement le goût de la lecture et l'habitude de fréquenter les bibliothèques. La bibliothèque publique doit donc s'attacher à donner à chaque enfant la possibilité de choisir librement le livre ou le document qui l'intéresse. Il est bon de constituer des collections d'ouvrages destinés aux jeunes lecteurs et, si possible, de leur réserver des locaux spéciaux. La bibliothèque peut ainsi devenir pour eux un endroit vivant et stimulant où ils trouveront, dans des activités variées, une source d'inspiration culturelle.

La bibliothèque publique et les étudiants

Les étudiants de tous âges doivent pouvoir compter sur la bibliothèque publique pour compléter les moyens que leur offrent les établissements d'enseignement. Les personnes qui étudient seules sont parfois entièrement tributaires de la bibliothèque publique pour satisfaire leurs besoins de livres et de documentation.

Les lecteurs handicapés

On se préoccupe de plus en plus du bien-être des personnes âgées et handicapées. Or la bibliothèque publique offre un excellent palliatif à la solitude et aux handicaps mentaux et physiques de toutes sortes.

Une meilleure accessibilité des locaux, la fourniture d'auxiliaires mécaniques et d'ouvrages imprimés en gros caractères ou enregistrés sur bandes, la distribution de livres dans les hôpitaux et les hospices ou à domicile — voilà quelques-uns des moyens par lesquels la bibliothèque publique peut faire bénéficier de ses services ceux qui en ont le plus besoin.

La bibliothèque publique au service de la communauté

Active et constructive dans ses méthodes, telle doit être la bibliothèque publique. Il lui faut apporter la preuve de son utilité et inciter la population à faire appel à elle.

Elle doit coordonner ses efforts avec ceux d'autres organismes d'éducation, de culture et d'action sociale — écoles, groupes d'éducation des adultes, organisations d'activités de loisirs, etc. — et avec ceux des institutions à vocation artistique.

Elle doit être attentive aux intérêts et aux besoins nouveaux qui se font jour dans la communauté ; nouvelles catégories de lecteurs à qui il faut des ouvrages d'un genre particulier, ou évolution de la conception des loisirs dont doivent tenir compte les collections et les activités de la bibliothèque.



ANNEXE N° II

**Liste et références des textes législatifs et réglementaires
relatifs aux bibliothèques municipales**

- **Décret du 1^{er} juillet 1897** (J.O. du 3 août 1897 pp. 4 472-4 473).
Objet : bibliothèques publiques des villes.
- **Loi du 20 juillet 1931** (J.O. du 23 juillet 1931 p. 7 930).
Objet : régime des bibliothèques publiques des villes et de leur personnel, modifiée par la loi n° 606 du 3 novembre 1943 (J.O. du 9 novembre 1943 p. 2 874).
- **Décret du 29 avril 1933** (J.O. du 30 avril 1933 p. 4 521).
Objet : classement et régime des bibliothèques municipales de première catégorie, modifiée par les décrets :
 - du 14 décembre 1945 (J.O. du 15 décembre 1945 p. 8 301).
 - du 10 mars 1948 (J.O. du 14 mars 1948 p. 2 597).
 - du 5 février 1953 (J.O. du 12 février 1953 p. 1 418).
 - du 16 novembre 1956 (J.O. du 21 novembre 1956 p. 11 156).
 - du 16 août 1965 (J.O. du 22 août 1965 p. 7 478).
 - du 22 février 1968 (J.O. des 26 et 27 février 1968 p. 2 166).
- **Décret n° 47-1222 du 1^{er} juillet 1947** (J.O. du 4 juillet 1947 p. 6 237).
Objet : inspection des bibliothèques municipales.
- **Circulaire du 3 novembre 1952**. Additif à la circulaire n° 467 du 11 décembre 1951 (Bulletin officiel du ministère de l'Intérieur n° 12, décembre 1951) relative aux abonnements souscrits par les collectivités locales.
Objet : abonnements souscrits par les bibliothèques municipales (Ces dispositions sont maintenues malgré l'abrogation du décret du 6 juin 1912).
- **Arrêté du 28 avril 1953** (J.O. du 14 mai 1953 p. 4 410).
Objet : liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal d'imprimeur et de producteur.
- **Arrêté du 19 novembre 1955** (J.O. du 25 novembre 1955 p. 11 423).
Objet : missions temporaires de réorganisation des bibliothèques municipales classées ou contrôlées.
- **Décret n° 61-1003 du 1^{er} septembre 1961** (J.O. du 8 septembre 1961 p. 8 378 et Bulletin des Bibliothèques de France, n° 9-10, septembre-octobre 1962, pp. 488-489).
Objet : comités consultatifs des bibliothèques municipales.
(Ce décret abroge le décret du 6 juin 1912 qui avait créé les Comités d'inspection et d'achat de livres lesquels se trouvent ainsi supprimés).
- **Arrêté du 27 décembre 1961** (non publié au J.O., publié dans le Bulletin des Bibliothèques de France, n° 9-10, septembre-octobre 1962, pp. 490-492) fixant la liste des B.M. auprès desquelles est créé un comité consultatif
modifié par l'arrêté du 5 décembre 1963 (J.O. du 8 janvier 1964 p. 260).
- **instruction du 12 juillet 1962** (J.O. du 10 décembre 1962 p. 8 993 et Bulletin des Bibliothèques de France, n° 9-10, pp. 493-495) relative à l'application du décret du 1^{er} septembre 1961.
- **Arrêté du 24 janvier 1966** (J.O. du 11 février 1966, pp. 1 183-1 185).
Objet : conditions de recrutement des personnels des bibliothèques communales.
modifié par l'arrêté du 18 octobre 1968 (J.O. des 2 et 3 janvier 1969, p. 182 et Bulletin des Bibliothèques de France, n° 2, février 1969, pp. 69-70).
- **Circulaire du 10 avril 1968** adressée aux conservateurs en chef et conservateurs des B.M.C. sous couvert de MM. les Maires (publiée dans le Bulletin des Bibliothèques de France, n° 4, avril 1968, pp. 175-179).
Objet : développement de la lecture publique.
- **Circulaire du 14 mars 1968** adressée aux maires (J.O. n° 12 du 21 mars 1968, p. 945 et Bulletin des Bibliothèques de France, n° 4, avril 1968, pp. 179-181).
Objet : octroi de subventions aux bibliothèques municipales.
- **Circulaires des 8 mars et 4 avril 1968** adressées aux préfets de région et aux préfets (publiées dans le Bulletin des Bibliothèques de France, n° 4, avril 1968, pp. 181-183).
Objet : programmes de construction de bibliothèques dans les Z.U.P.

ANNEXE N° VI

ANNEXE N° III

Liste des cinquante-quatre bibliothèques municipales classées

Aix-en-Provence	Colmar	Nantes
Albi	Compiègne	Nice
Amiens	Dijon	Nîmes
Angers	Dôle	Orléans
Autun	Douai	Pau
Avignon	Grenoble	Périgueux
Besançon	La Rochelle	Poitiers
Bordeaux	Le Havre	Reims
Boulogne-sur-mer	Le Mans	Roubaix
Bourges	Lille	Rouen
Brest	Limoges	Saint-Etienne
Caen	Lyon	Toulouse
Cambrai	Marseille	Tours
Carpentras	Metz	Troyes
Châlons-sur-Marne	Montpellier	Valence
Chalon-sur-Saône	Moulins	Valenciennes
Chambéry	Mulhouse	Versailles
Clermont-Ferrand	Nancy	

ANNEXE N° V

Ces chiffres ne tiennent pas compte de la conservation et de la mise en valeur éventuelle de fonds anciens. Lorsque ceux-ci existent, les chiffres doivent être majorés en fonction de leur importance.

Le tableau ci-contre constitue un abrégé des normes retenues pour le VI^e Plan par la D.B.L.P. comme base d'évaluation des moyens à mettre en œuvre pour le bon fonctionnement des bibliothèques municipales.

NORMES EN LOCAUX, VEHICULES, LIVRES ET PERSONNEL DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES

Population (en milliers d'hab.)	Locaux (en m ²)		bibliobus	Livres (en milliers de vol.)	Personnel (3)			
	centrales	succursales (1)			total	bibl.	sous-bibl.	autres pers.
10 à 20	700	0	0	20 à 28	6	1	1	4
20 à 30	1.200	0	0	34 à 42	10	1	2	7
30 à 45	1.600	500	1	58 à 72	17	2	3	12
45 à 60	2.000	1.000	1	87 à 110	23	2	5	16
60 à 75	2.200	1.500	1	107 à 135	32	3	10	19
75 à 90		2.000	1		38	4	12	22
90 à 105	(2)	2.500	1	(2)	43	4	14	25
105 à 120		3.000	1		50	6	16	28

NOTE. — (1) 500 m² par succursale. Une succursale par tranche de 15 000 habitants au-dessus de 30 000 habitants.

(2) Pour les villes ayant une population supérieure à 75 000 habitants (51 villes en 1968), le programme des surfaces des bibliothèques centrales est établi en fonction de chaque ville.

(3) Pour le personnel, les chiffres indiqués correspondent à une moyenne de un agent pour 2 300 habitants.

ANNEXE N° IV

Liste des trente et une villes dont le poste de bibliothécaire communal est classé en première catégorie

Abbeville	Chateauroux	Niort
Angoulême	Colombes	Quimper
Arras	Créteil	Saint-Dié
Bayeux	Dieppe	Saint-Omer
Beaune	Dunkerque	Saint-Quentin
Boulogne-	Epernay	Strasbourg
Billancourt	Grasse	Toulon
Canne	Lorient	Vannes
Carcassonne	Mâcon	Villeurbanne
Castres	Meaux	Vincennes
Chartres	Morlaix	

ANNEXE N° VI

Tableaux statistiques relatifs aux dépenses et aux activités des bibliothèques municipales

Enquêtes 1942-1969

TABLEAU N° 1

ENQUÊTES	Année de référence	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				PRÊT A DOMICILE		
		Francs par hab.		Échantillon		Volumes par habitant	Échantillon	
		Francs courants	Francs 1969 (*)	Nombre de villes	Population en milliers d'habitants		Nombre de villes	Population en milliers d'habitants
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (France moins la Seine)	1942	1,66	0,38	196	6.742	0,40	192	5.853
GROUPE D'ÉTUDES (France moins Paris pour les dépenses, France pour le prêt)	1964-66	1,43	1,59	503	15.420	0,77	584	21.050
M. RACLOT - F.N.C.C.C. (France)	1966	2,22	2,46	268	8.653	0,98	217	7.360
D.B.L.P. (France moins Paris)	1968	4,13	4,42	485	17.578	1,03	465	17.247
	1969	4,43	4,43	595	20.106	1,11	571	19.808
D.B.L.P + PARIS (France)	1968					1,06	466	19.854
	1969					1,13	572	22.415

(*) Après multiplication par les coefficients de transformation donnés dans le tableau *Pouvoir d'achat du franc d'après la moyenne des indices des prix de gros et de détail*, in *Statistiques et études financières*, février 1970.

NOTE. — Tableau extrait de : L. Yvert, Les Statistiques des bibliothèques municipales, in B. Bibl. France, 16^e année, n° 6, juin 1971, p. 317.

Dépenses de fonctionnement et prêt à domicile par habitant et par an d'après trois enquêtes publiées entre 1943 et 1968 et d'après les statistiques de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique pour 1968 et 1969.

Les bibliothèques municipales en 1970

TABLEAU N° II

**BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES :
NOMBRE DE LIVRES PRETES A DOMICILE EN 1970**

	ÉCHANTILLON		NOMBRE DE VOL. PRÊTÉS	
	Nombre de communes	Population en milliers	Valeur absolue en milliers	Par hab.
300 000 hab. et plus	4	2 135	1 910	0,89
100 à 300 000 hab.	32	4 908	6 705	1,37
50 à 100 000 hab.	57	3 755	5 107	1,36
20 à 50 000 hab.	191	6 039	7 678	1,27
10 à 20 000 hab.	156	2 224	2 451	1,10
5 à 10 000 hab.	105	792	726	0,92
Moins de 5 000 hab.	69	210	296	1,41
Paris ¹	1	2 608	3 477	1,33
Total				
sans Paris	614	20 063	24 872	1,24
avec Paris	615	22 671	28 350	1,25
Total 1969				
sans Paris	571	19 808	21 910	1,11
avec Paris	572	22 415	25 345	1,13

(1) D'après des chiffres publiés dans le Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris du 26 mars 1971. Ces chiffres ont été rectifiés pour tenir compte des différences de méthode.

Tableau extrait de : Bibliothèques municipales ; statistiques 1970 in Bulletin des Bibliothèques de France, 17^e année, n° 5, mai 1972, p. 221.

TABLEAU N° III

**BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES :
DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT EN 1970**
(en francs par habitant ; la population est en milliers d'habitants)

	ÉCHANTILLON		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	Nombre de communes	Population			
300 000 hab. et plus	4	2 135	4,16	4,14	8,30
100 à 300 000 hab.	32	4 908	1,38	7,04	8,42
50 à 100 000 hab.	58	3 838	2,19	6,12	8,31
20 à 50 000 hab.	195	6 155	1,88	4,36	6,24
10 à 20 000 hab.	162	2 314	0,68	2,63	3,31
5 à 10 000 hab.	108	814	0,53	1,45	1,98
Moins de 5 000 hab.	77	235	0,48	1,43	1,91
Total	636	20 399	1,85	4,97	6,82
Total 1969	595	20 106	0,87	4,43	5,30

NOTE : Tableau extrait de : Bibliothèques municipales ; statistiques 1970, in B. Bibl. France, 17^e année, n° 5, mai 1972, p. 215.

TABLEAU N° IV

**LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
DES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES EN 1970**
(d'après les rapports de 636 villes (20,4 millions d'habitants))

TYPES DE DEPENSES	personnel	2,38 F par habitant	47,97 %
	acquisitions	0,76	15,21 %
	reliure	0,16	3,12 %
	autres dépenses	1,67	33,70 %
SOURCES DE FINANCEMENT	communes	4,56	91,76 %
	État	0,27	5,42 %
	usagers	0,11	2,19 %
	département	0,02	0,33 %
	autres sources	0,01	0,30 %
TOTAL	4,97	-	100,00 %

Les dépenses de fonctionnement des bibliothèques municipales en 1970 d'après les rapports de 636 villes (20,4 millions d'habitants).

Ces dépenses représentent une somme globale de 101,3 millions de francs.

ANNEXE N° VII

Construction de bibliothèques municipales depuis 1966

CARTE DES VILLES COMPORTANT DES OPERATIONS DE PLUS DE 400 M² FINANCEES PAR L'ETAT
FRANCE, SAUF REGION PARISIENNE



- CONSTRUCTIONS DE CENTRALES
- réalisées
 - ◐ en cours
 - en projet
- CONSTRUCTIONS DE SUCCURSALES
- réalisées
 - ◑ en cours
 - en projet

NOUVEAUX DEPARTEMENTS DE LA REGION PARISIENNE



- | | | |
|------------------------------|---|-----------|
| | ● | réalisées |
| | ◐ | en cours |
| CONSTRUCTIONS DE CENTRALES | ○ | en projet |
| | ■ | réalisées |
| CONSTRUCTIONS DE SUCCURSALES | ◑ | en cours |
| | □ | en projet |

ANNEXE N° VIII

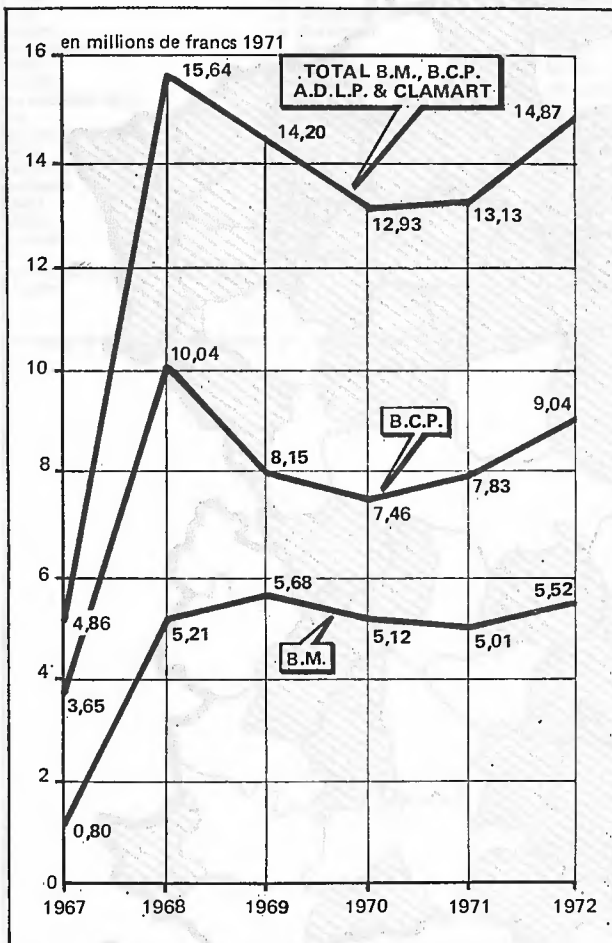
QUELQUES CHIFFRES
 CONCERNANT L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
 (bibliothèques municipales, bibliothèques centrales de prêt,
 bibliothèques de Paris)
 EN 1970

Population totale, recensement 1968 (D.O.M. inclus)	51 926 000
Population desservie	38 000 000
Nombre de bibliothèques	
Unités administratives	837
Points de desserte. Total	1 245
Fixes	1 095
Mobiles (bibliobus)	150
Collections	
Livres et périodiques (nombre de volumes)	37 729 000
Manuscrits (nombre de mètres de rayonnages occupés)	8 550
Disques	115 520
Acquisitions annuelles	
Livres. Nombre de titres	1 071 370
Nombre de volumes	1 649 000
Disques	19 950
Nombre de titres de périodiques en cours	36 641
Nombre de livres prêtés	
Total livres prêtés (1 livre déposé = 2,5 livres prêtés)	44 862 000
Prêt direct	32 232 000
Dépôts dans des collectivités	5 052 000
Dépenses ordinaires	
Total	133 443 000
Personnel	65 130 000
Acquisitions	24 260 000
Autres dépenses	44 053 000
Dépenses en capital	
Total	44 500 000
Terrains et bâtiments	37 900 000
Autres dépenses	6 600 000
Personnel	
Total	3 471
Bibliothécaires professionnels diplômés (conservateurs, bibliothécaires, sous-bibliothécaires)	846

ANNEXE N° IX

FIGURE N° 1

DEPENSES DE L'ETAT
POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE
DE 1967 A 1972, EN MILLIONS DE FRANCS 1971
(B.M., B.C.P., bibliothèque pour enfants de Clamart)
et subventions aux associations départementales,
dépenses en personnel exclues)

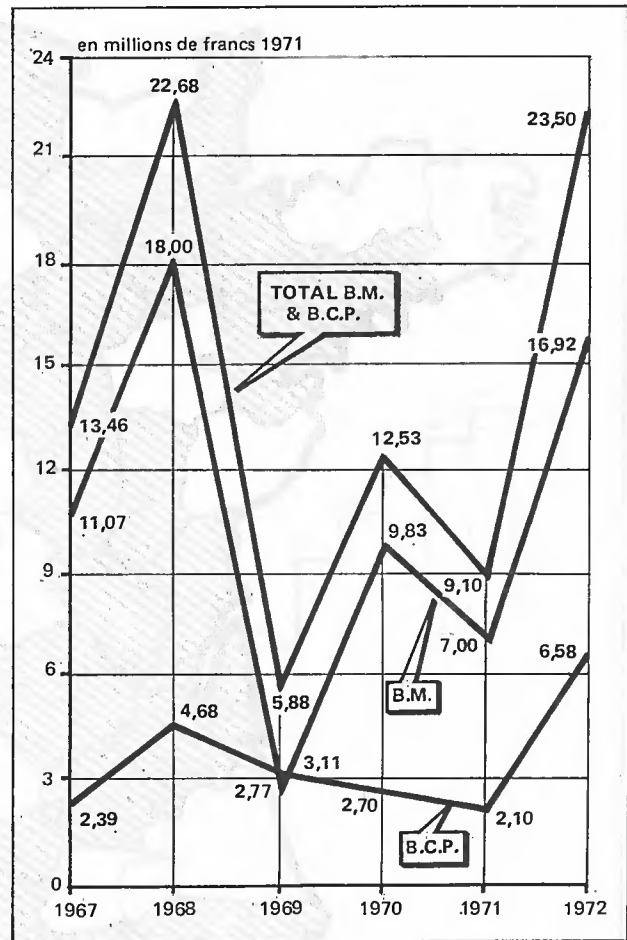


B.M. (Bibliothèque Municipale)
B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt)
A.D.L.P. (Association Départementale de Lecture Publique)

Extrait de : Le Budget de la lecture publique de 1967 à 1972, in Bulletin Bibliothèques de France, 17^e année, n° 8, année 1972, pp. 365-378.

FIGURE N° II

DEPENSES DE L'ETAT POUR LA CONSTRUCTION
ET L'AMENAGEMENT DES B.M. ET DES B.C.P., DE 1967 A 1972
(autorisations de programmes en millions de francs 1971)

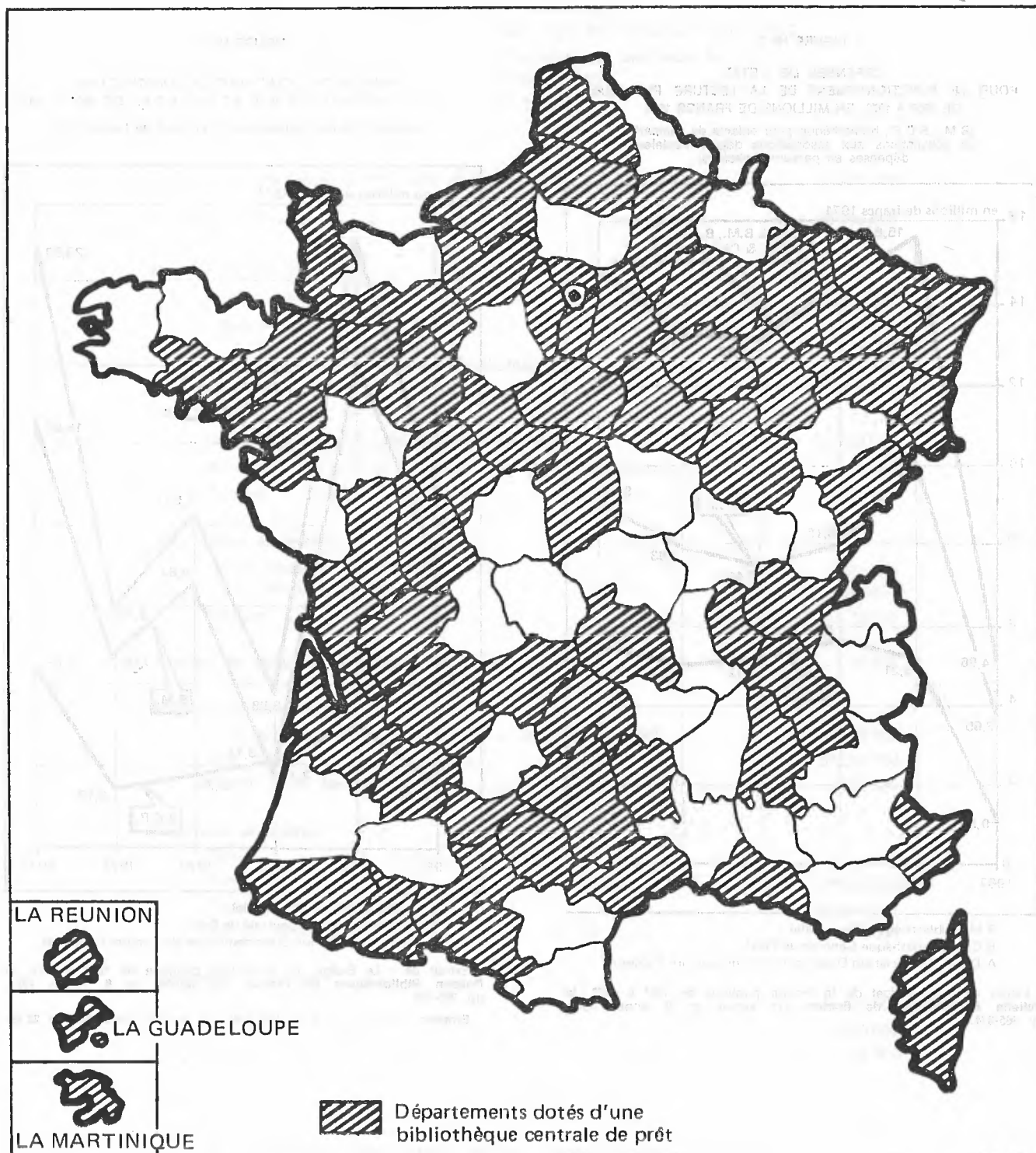


B.M. (Bibliothèque Municipale)
B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt)
A.D.L.P. (Association Départementale de Lecture Publique)

Extrait de : Le Budget de la lecture publique de 1967 à 1972, in Bulletin Bibliothèques de France, 17^e année, n° 8, année 1972, pp. 365-378.

Erratum : au lieu de 6,58, lire 5,64 ; et au lieu de 23,50 lire 22,56.

ANNEXE N° X

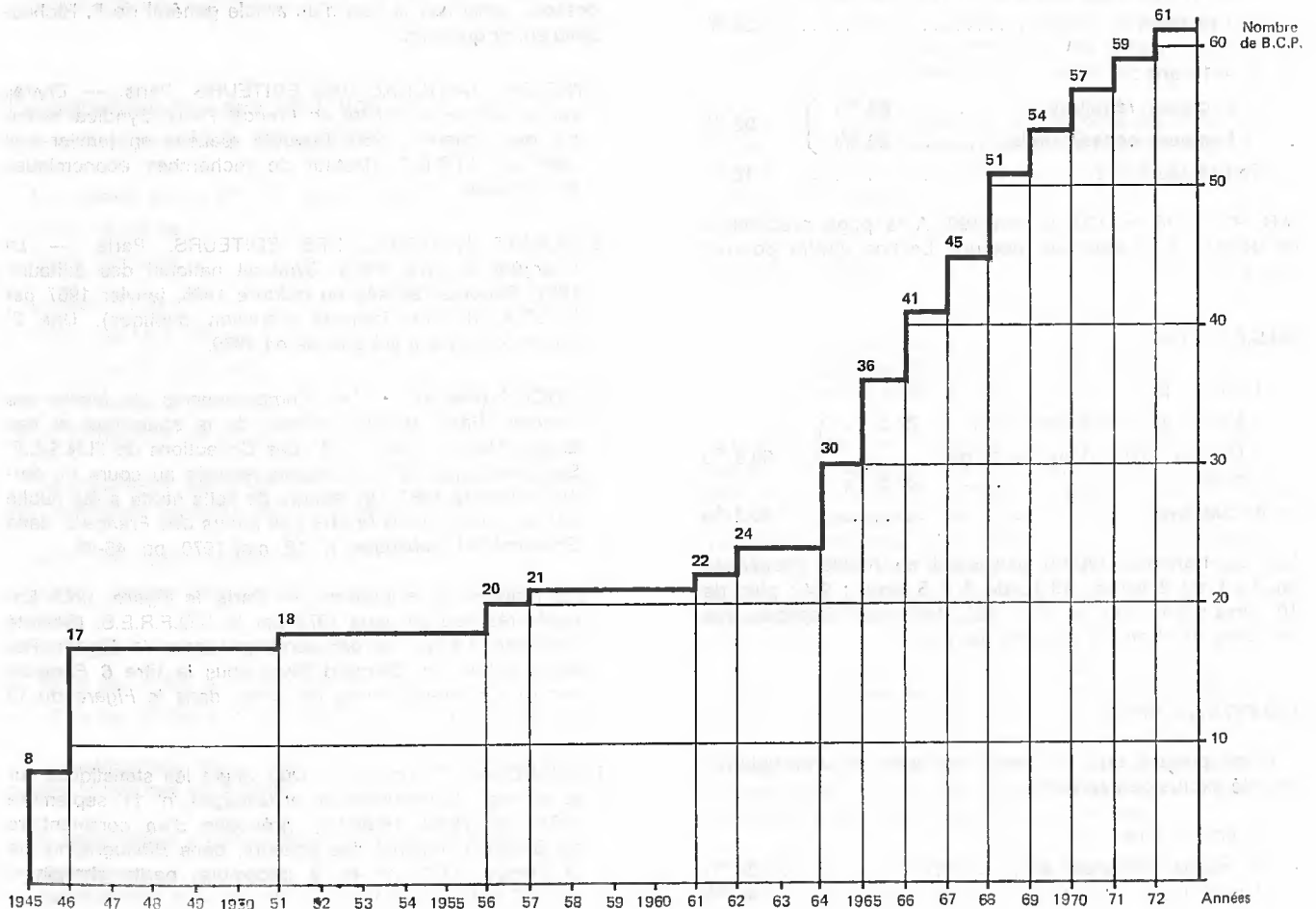


Implantation des B.C.P. dans les départements de 1945 à 1972

DEPARTEMENTS POURVUS D'UNE D.C.P. :

Ain	Hérault	Pas-de-Calais
Aisne	Illa-at-Vilaine	Puy-de-Dôme
Alpes-Meritimes	Indre-et-Loire	Pyrénées Atlantiques
Ariège	Isère	Hautes-Pyrénées
Aube	La Guadeloupe	Bas-Rhin
Aveyron	La Martinique	Haut-Rhin
Bouches-du-Rhône	La Réunion	Rhône
Cantal	Loir-et-Cher	Sarthe
Charente	Loire-Atlantique	Selna-Maritime
Charente-Maritime	Loiret	Selna-et-Merne
Cher	Lot-et-Garonne	Deux-Sèvres
Corrèze	Lozère	Somme
Corse	Manche	Tern
Côte-d'Or	Marne	Tarn-et-Garonne
Dordogna	Haute-Merna	Vel d'Oise
Doubs	Mayenne	Vienne
Drôme	Meurthe-et-Moselle	Vosges
Essonne	Meuse	Yonne
Eure	Morbihan	Yvelines
Haute-Geronna	Mosella	
Gironde	Orne	

De plus le Territoire de Belfort est desservi par la B.C.P. du Doubs.



ANNEXE N° XI

Enquêtes par sondage sur la lecture en France (1959-1972)

Pourcentage des lecteurs de livres

I.R.E.S., 1959-1960.

Plus de 20 ans :

— Au moins 1 livre lu au cours du trimestre écoulé	42 %
— Aucun livre lu au cours du trimestre écoulé ..	58 %

I.F.O.P., 1966-1967.

1) 20 ans et plus :

— Lecteurs réguliers (au moins 1 fois par semaine)	29 %	} 47 %
— Lecteurs occasionnels (moins de 1 fois par semaine)	18 %	
— Non lecteurs	53 %	

2) 15 à 19 ans :

— Lecteurs réguliers	63 %	} 92 %
— Lecteurs occasionnels	29 %	
— Non lecteurs	18 %	

N.B. $92 + 18 = 110$ et non 100 . A la page précédente on donne $72 %$ pour les lecteurs. Le bon chiffre pourrait être 82 .

I.N.S.E.E., 1967.

14 ans et plus

— Moins d'un livre par mois ..	27,3 %	} 59,8 %
— Un ou plus d'un livre par mois	32,5 %	
— Aucun livre	40,2 %	

N.B. La tranche « un ou plus » est en réalité subdivisée en 3 : 1 ou 2 livres : 19,3 ; de 3 à 5 livres : 9,4 ; plus de 10 livres : 3,8 ; soit au total 32,5. Mais ceci implique que personne ne lit de 6 à 10 livres par mois...

S.O.F.R.E.S., 1972.

Il est précisé que les livres scolaires et universitaires ont été exclus de l'enquête.

1) 15 ans et plus :

— Au moins 1 livre par an	59 %
— Aucun livre	41 %

2) 15 à 24 ans :

— Au moins un livre par an	76 %
— Aucun livre	24 %

Aucune de ces enquêtes n'est, à elle seule, réellement satisfaisante et leur comparaison est des plus difficiles. Il semble, néanmoins, que la progression du taux de lecture de livres (pour les périodiques, cela est moins évident) a été très nette au cours des douze années écoulées, et ce malgré la concurrence des autres média qui ont eu une progression beaucoup plus forte encore. Les références bibliographiques des quatre enquêtes sont données ci-dessous, ainsi que le titre d'un article général de F. Richaudeau sur la question.

SYNDICAT NATIONAL DES EDITEURS. Paris. — *Etudes sur la lecture et le livre en France*. Paris, Syndicat national des éditeurs, 1960. Enquête réalisée en janvier-avril 1960 par l'I.R.E.S. (Institut de recherches économiques et sociales).

SYNDICAT NATIONAL DES EDITEURS. Paris. — *La Clientèle du livre*. Paris, Syndicat national des éditeurs, 1967. Enquête réalisée en octobre 1966, janvier 1967 par l'I.F.O.P. (Institut français d'opinion publique). Une 2^e édition corrigée a été publiée en 1969.

LE ROUX (Pierre). — *Les Comportements de loisirs des français*. Paris, Institut national de la statistique et des études économiques, 1970. (Les Collections de l'I.N.S.E.E. Série Ménages. N° 2). Enquête réalisée au cours du dernier trimestre 1967. Un résumé de cette étude a été publié par son auteur sous le titre *Les loisirs des Français*, dans *Economie et statistique*, n° 12, mai 1970, pp. 45-49.

« Les Français et la lecture ». — Paris, *le Figaro*, 1972. Enquête réalisée en mars 1972 par la S.O.F.R.E.S. (Société française d'enquêtes par sondages) pour *le Figaro*. Résumé publié par Bernard Pivot sous le titre *6 Français sur 10 n'achètent jamais de livres*, dans *le Figaro* du 13 mai 1972, p. 13.

RICHAUDEAU (François). — Que valent les statistiques sur la lecture ? *Communication et langages*, n° 11, septembre 1971, pp. 78-94. Réédition précédée d'un commentaire du Syndicat national des éditeurs, dans *Bibliographie de la France*, 1971, n° 49, 8 décembre, partie chronique, pp. 797-814.

ANNEXE N° XII

Enquête auprès des lecteurs des bibliothèques centrales de prêt

A l'occasion de l'Année internationale du livre, une centaine de lecteurs venant de 54 départements ont été réunis à Nice pour un colloque relatif à la lecture et aux bibliothèques, les 21 et 23 mai 1972.

Ce colloque a été précédé d'une enquête menée par 54 bibliothèques centrales de prêt auprès de leurs usagers.

L'enquête ne touchait que les lecteurs de plus de 16 ans. 47 438 questionnaires ont été diffusés et 14 315 réponses obtenues dans un délai de trois semaines, soit environ 30 %.

Sans les accompagner de commentaires qui seraient prématurés, il a paru opportun de rendre compte des résultats généraux de l'enquête en donnant un aperçu :

- 1) des caractéristiques des lecteurs qui ont répondu à l'enquête ;
- 2) des opinions exprimées.

Caractéristiques des lecteurs qui ont répondu à l'enquête

Au nombre de 14 315, ils se répartissent ainsi :

- 40 % Hommes ;
- 60 % Femmes.

Classes d'âge :

- 12 % de 16 à 20 ans ;
- 25 % de 21 à 35 ans ;
- 28 % de 36 à 50 ans ;
- 35 % de plus de 50 ans.

Les utilisateurs des B.C.P. ont pour trait commun d'habiter des communes de moins de 20 000 habitants.

Parmi ceux qui ont répondu :

- 42 % habitent des communes de moins de 1 000 habitants ;
- 38 % de 1 000 à 5 000 habitants ;
- 15 % de 5 000 à 15 000 habitants ;
- 5 % de 15 000 à 20 000 habitants ;

Le pourcentage élevé des réponses d'habitants de très petites communes est à noter.

La composition socio-professionnelle est la suivante :

- agriculteurs 6 %
(exploitants : 5 % et salariés agricoles : 1 %).

— patrons de l'industrie et du commerce	2 %
— professions libérales et cadres supérieurs	4 %
— cadres moyens	21 %
— employés	10 %
— ouvriers	6 %
— personnels de service	2 %
— autres catégories (artistes, clergé, armée, police)	1 %
— personnes non actives	38 %
— étudiants et élèves	10 %

Opinions exprimées

Les réponses données aux dix-neuf questions posées peuvent être réunies en quatre groupes et concernent les points suivants : les bibliothèques, les livres, la télévision et les moyens audiovisuels, les obstacles à la lecture.

Les pourcentages indiqués ont toujours été calculés sur le nombre des questionnaires ayant fait l'objet d'une réponse d'ensemble, même si tous n'ont pas répondu à la question précise demandée.

Les bibliothèques

Les lecteurs qui ont répondu au questionnaire sont de fidèles utilisateurs de la B.C.P. puisque 63 % déclarent emprunter plus de 20 livres par an, 26 % de 10 à 20 et 8 % seulement moins de 10.

94 % se déclarent satisfaits des services de la bibliothèque qui les questionne, contre 2 % d'insatisfaits. Le caractère un peu absolu de ce taux est tempéré par la suggestion de nombreuses améliorations à apporter parmi lesquelles sont cités, en priorité, un choix d'ouvrages plus étendu (35 %), un passage plus fréquent du bibliobus (22 %), des catalogues plus nombreux (19 %), une aide au lecteur plus développée (6 %).

68 % déclarent ne pas utiliser d'autre bibliothèque que la B.C.P. Parmi les autres, 40 % citent comme bibliothèque fréquentée la bibliothèque municipale, 30 % une bibliothèque scolaire, 11 % une bibliothèque d'entreprise. Ces réponses sont peut-être ambiguës car ces sortes de bibliothèques sont souvent des relais de la B.C.P. et ne sont pas toujours perçues comme tels par l'utilisateur.

Qu'attendent ces lecteurs d'une bibliothèque ? Si 49 % mettent en priorité un choix de livres pour leur distraction,

28 % y voient un moyen de s'instruire et 15 % un moyen de s'informer sur des questions précises.

Les livres

10 % des lecteurs déclarent ne jamais acheter de livres, 37 % en achètent régulièrement, 50 % rarement, ce que confirme le fait que 28 % seulement de ceux qui achètent des livres dépassent le nombre de 10 livres par an, 41 % en achètent de 5 à 10 et 30 % moins de 5.

Interrogés sur le titre du livre qu'ils sont en train de lire et sur sa provenance, plus de 58 % l'ont emprunté à la bibliothèque, 11 % à un ami, 27 % l'ont acheté. A noter que 84 % déclarent avoir un livre en cours de lecture au moment de l'enquête.

L'importance donnée aux diverses influences qui jouent sur le choix des livres se répartit de la façon suivante : l'actualité (22 %), les bibliothèques (18 %), la presse (15 %), les conseils de l'entourage (12 %), la télévision (9 %), les librairies (6 %), la radio (3 %).

Quant aux préférences marquées pour tel ou tel genre de livres, se détachent nettement celles qui vont au roman (38 %), auxquelles il faut ajouter le roman policier (7 %).

Les autres genres de livres font l'objet de choix plus divers. Citons dans l'ordre décroissant :

— l'histoire	11 %
— géographie et voyage	4,5 %
— vie des animaux	4 %
— questions sociales	4 %
— sports et aventures	4 %
— la philosophie	2,5 %
— les sciences	2,5 %
— pédagogie et enseignement	2,5 %
— médecine	2,5 %
— questions politiques	2 %
— technique	2 %
— biographies	2 %
— la religion	1,5 %
— les questions économiques	1 %
— l'agriculture	1 %
— la cuisine	1 %
— l'art	1 %
— la chasse et la pêche	1 %

— la poésie	1 %
— le théâtre	1 %
— les romans photos	0,5 %
— les bandes dessinées	0,5 %
— la musique	0,5 %

Les préférences se portent donc sur les documentaires, pour 50,5 %.

Lecture et télévision

Le taux des possesseurs de télévision est important ; 81 %, mais la majorité d'entre eux (63 %) affirment ne lire ni plus ni moins depuis qu'ils la possèdent, 28 % disent lire moins, et 8 % plus.

Quant à l'incitation à la lecture qui résulterait des émissions, elle est reconnue comme réelle par la majorité (65 % contre 45 %) en ce qui concerne les émissions de documentation littéraire, historique, scientifique et comme nulle par la majorité (65 % contre 45 %) en ce qui concerne les adaptations d'œuvres littéraires ou de romans (feuilletons, dramatiques).

Une question portait sur la préférence donnée soit à l'écrit, soit aux moyens oraux, soit aux moyens audiovisuels dans les modes d'acquisition des connaissances professionnelles ou des informations sur un sujet précis. Si cette question est restée assez souvent sans réponse (16 %), la préférence va à l'écrit pour 54 %, pour 16 % aux moyens oraux et pour 14 % à l'audiovisuel.

Obstacles à la lecture

La dernière partie de l'enquête concernait les obstacles à la lecture. Parmi les 10 raisons suggérées comme réponses, un très fort taux se porte sur le manque de temps (46 %), puis sur le prix des livres (17 %), la fatigue (15 %), le choix d'autres activités de loisirs (3 %), le manque d'information sur les livres (2 %), le manque de bibliothèque accessible (2 %), le manque d'ouvrages intéressants (2 %), la mauvaise présentation des livres (caractères trop petits) (1 %), le manque de librairie accessible (1 %), l'inadaptation des ouvrages au niveau de connaissance (moins de 1 %).

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. Lyon. — Livres et lecteurs à Lyon. Six enquêtes psycho-sociologiques en 1965-1967. Lyon, Impr. nouvelle Jyonnaise, 1968. 174 p.

Bibliothèques centrales de prêt. Statistiques. — *Bulletin des bibliothèques de France* :

1967 et 1968. 15^e année, n° 1, janvier 1970, pp. 1-3,

1969 . 16^e année, n° 5, mai 1971, pp. 279-283,

1970 . 17^e année, n° 7, juillet 1972, pp. 321-328,

Le Budget de la lecture publique de 1967 à 1972. — *Bulletin des bibliothèques de France*, 17^e année, n° 8, août 1972, pp. 365-378.

CONGRES NATIONAL DE LECTURE PUBLIQUE. 1931. Alger. — La Lecture publique ; mémoires et vœux du Congrès international. Paris, E. Droz, 1931. 505 p.

FRANCE. Bibliothèque (Direction). — Manuel de la lecture publique rurale en France. Organisation et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt et des services départementaux de lecture publique. [Texte préparé par Yvonne Labbé et Paul Poindron.]. Paris, Centre national de la documentation pédagogique, 1955. 89 p.

FRANCE. Plan (Commissariat général). — Préparation du VI^e plan. Rapport de la Commission Education. Paris, la Documentation française, 1971. 375 p.

FRANCE Plan. (Commissariat général). — VI^e plan. Bibliothèques et lecture publique. (Education nationale) [Rapport du groupe de travail]. Paris, Cercle de la librairie, 1971. 53 p.

(Extrait de *Bibliographie de la France*, n° 27 et 28, 7 et 14 juillet 1971, 2^e partie « Chroniques », pp. 411-463.)

GARDNER (Frank M.). — Législation relative aux bibliothèques publiques, étude comparative. Paris, U.N.E.S.C.O., 1972. 285 p. (Documentation bibliothèques et archives. Etudes et recherches 2).

HASSENFORDER (Jean). — Les bibliothèques centrales pour les élèves dans les établissements du second degré. Dans *Recherches pédagogiques* n° 37, 1969.

HASSENFORDER (Jean). — Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis dans la seconde moitié du XIX^e siècle, 1850-1914. Paris, Cercle de la librairie, 1967. 211 p.

La Lecture publique dans la Région parisienne. — *Bulletin des bibliothèques de France*, 15^e année, n° 8, août 1970, pp. 401-445.

La Lecture publique en France. Rapport du groupe d'études. — Paris, la Documentation française, 1968. 19 p. (Notes et études documentaires, n° 3459.)

MANUEL DU DISCOTHECAIRE. — Paris, Discothèque de France, 1971. 109 p.

PARIS. Action culturelle, jeunesse et sports (Direction). — Nouvelles bibliothèques pour les Parisiens. Paris, 1972. Plans.

PELLISSON (Maurice). — Les Bibliothèques populaires en France et à l'étranger. Paris, Imprimerie nationale, 1906. 220 p.

YVERT (Louis). — Les statistiques des bibliothèques municipales. *Bulletin des bibliothèques de France*, 16^e année, n° 6, juin 1971, pp. 309-350. (Comprend les statistiques 1969).

Bibliothèques municipales. Statistiques 1970. — *Bulletin des bibliothèques de France*, 17^e année, n° 5, mai 1972, pp. 213-225.



les CAHIERS FRANÇAIS

L'extension des moyens de diffusion, en particulier la radio et la télévision, crée une plus grande réceptivité à l'évolution de notre monde. En conséquence, le besoin de « dossiers synthétiques » sur les grandes questions d'actualité est impérieusement ressenti par l'homme dans sa vie familiale, civique ou professionnelle (l'enseignant en particulier), comme par l'étudiant ou le lycéen...

Les CAHIERS FRANÇAIS, revue bimestrielle, proposent dans chacun de leurs numéros, consacré à un thème unique (politique, économique, social), une information claire, une mise à jour de l'actualité, une documentation solide et une réflexion en profondeur.

Leurs articles de synthèse, ouverts sur différentes opinions, leurs notices documentaires, encartées dans chaque livraison, font des CAHIERS FRANÇAIS aussi bien un outil de travail adapté aux besoins de l'enseignement ou de la formation continue, qu'une réponse aux interrogations personnelles que se posent les Français.

DISPONIBLES :

- no 140 - L'agriculture
- no 141 - L'entreprise
- no 142 - La médecine
- no 143 - L'administration
- no 144 - La société
- no 145 - Bilan 1969-1970
- no 146 - Les communes
- no 147 - L'informatique
- no 148 - Les moyens de transports
- no 149 - L'urbanisme
- no 150 - Les entreprises publiques
- no 151 - Les conditions de vie dans
la Communauté européenne
- no 152 - Bilan 1971
- no 153 - La crise du système monétaire
international
- no 154-155 - Travail et condition ouvrière
(no spécial - 9 F)

EN PREPARATION :

- La justice
- La région
- Bilan 72
- Croissance 0 % ?

VENTES ET ABONNEMENTS :

La Documentation Française
29-31, quai Voltaire
75 340 - PARIS Cedex 07

6 numéros par an
Le numéro : 6 F
Abonnement (France et étranger) : 30 F
Service abonnements : tél. : 833.22.75
Versements à M. Le Régisseur des Recettes
C.C.P. : Paris 9060-98

B.P.D. 61/72

NOTES ET ETUDES DOCUMENTAIRES

5 F

100 numéros par an

Abonnement annuel : 250 F

Services abonnements : Tél. 833.22.75

Titre de paiement libellé au nom de M. le Régisseur des Recettes
C.C.P. PARIS 9060-98, joint à la commande adressée
à LA DOCUMENTATION FRANÇAISE - 31, quai Voltaire, 75 340 Paris - Cedex 07
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT - DIRECTION DE LA DOCUMENTATION